

1986
6

PERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

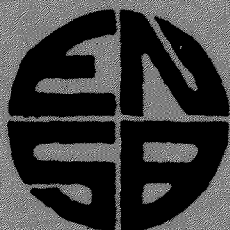
MARIE-ANNICK BERNARD

LES VIDEOCASSETTES DANS LES BIBLIOTHEQUES

PUBLIQUES DE RHONE-ALPES :

recensement, utilisation, perspectives

ANNEE : 1986 22^{ème} PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

MARIE -ANNICK BERNARD

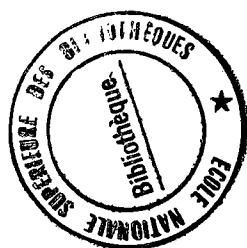
LES VIDEOCASSETTES DANS LES BIBLIOTHEQUES

PUBLIQUES DE RHONE-ALPES

recensement, utilisation, perspectives

sous la direction de

M. Gérard HERZHAFT



1986
6

VILLEURBANNE

E.N.S.B.

1986

BERNARD (Marie-Annick) . - Les Vidéocassettes dans les bibliothèques publiques de Rhône-Alpes : recensement, utilisation, perspectives : mémoire présenté par Marie-Annick Bernard ; sous la dir. de G. Herzhaft. - Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des bibliothèques, 1986. - 95 f.

vidéocassette, bibliothèque

Enquête sur les vidéothèques de Rhône-Alpes : recensement et perspectives de création. Constitution des fonds et conditions de fonctionnement : consultation sur place ou prêt.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	P.4
CHAPITRE I : LES PROBLEMES LIES AUX VIDEOCASSETTES ET LES SOLUTIONS PROPOSEES AU NIVEAU NATIONAL.....	
A Nécessité d'un choix.....	P.7
B Le réseau de la Direction du Livre.....	P. 10
C L'ADAV.....	P.12
CHAPITRE II : LES VIDEOCASSETTES DANS LES BIBLIOTHE- QUES PUBLIQUES DE RHONE-ALPES :REPARTITION DES VIDEO- QUES ET PERSPECTIVES DE CREATION.....	
A Le questionnaire	P. 14
B La répartition des vidéothèques.....	P. 15
C Date de constitution des fonds et dates d'ouverture des vidéothèques.....	P.18
D Les perspectives de création de vidéothèque.....	P. 19
E Les problèmes qui s'opposent au développement des vidéothèques.....	P. 21
F Consultation sur place ou prêt.....	P. 22
G La vidéo dans les animations.....	P. 23
H La demande du public.....	P.25
CHAPITRE III : RECENSEMENT DES VIDEOCASSETTES.....	
A L'importance des fonds.....	P.26
B Proportion des titres de la Direction du Livre.....	P.27
C Les acquisitions propres aux bibliothèques.....	P. 28
D Les vidéocassettes destinées au prêt.....	P. 31
CHAPITRE IV : L'UTILISATION DES VIDEOCASSETTES DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DE RHONE-ALPES.....	
A Les conditions générales	P. 33
1 la disposition des locaux.....	P.33
2 Le personnel.....	P. 37
3 le budget.....	P. 38

4 les problèmes de maintenance.....	P. 39
B La consultation sur place individuelle.....	P. 40
1 Les heures d'ouverture.....	P. 40
2 les conditions d'accès à la vidéothèque.....	P. 41
3 l'accès aux films.....	P. 41
4 le choix des films	P. 43
5 le public.....	P. 44
6 importance de l'implantation de la vidéothèque et des conditions matérielles de visionnement	P. 46
7 La signalisation et la promotion de la vidéo- thèque	P. 47
C La consultation collective.....	P. 48
1 les groupes.....	P.49
2les programmations thématiques.....	P.49
D La vidéo dans les BCP.....	P. 50
CHAPITRE V : CONTACTS, COOPERATION ET PERSPECTIVES EN RHONE-ALPES.....	P. 52
A Les contacts	P. 52
B l'ACORD.....	P. 53
CONCLUSION	P. 56
TABLE DES ANNEXES	P. 93
BIBLIOGRAPHIE.....	P. 94

INTRODUCTION

Depuis quelques années, les bibliothèques tendent à se transformer en médiathèques. A côté des livres, des revues, des disques et parfois des diapositives, les vidéocassettes font peu à peu leur apparition. Si la vidéo existe déjà depuis longtemps, elle n'est cependant accessible au grand public que depuis la fin des années 70, mais elle s'impose rapidement comme en témoignent la prolifération des magasins de location de vidéocassettes et l'élargissement du parc de magnétoscopes en France comme au niveau mondial.

Les bibliothèques se sont très vite intéressées à ce nouveau support. En janvier 1977, lors de son ouverture, la Bibliothèque Publique d'Information s'affirme délibérément comme une bibliothèque multi-média et propose dans un même espace, en libre accès, aussi bien des documents imprimés que des disques et des films sous forme de vidéocassettes. Le succès considérable de la BPI, dès le départ, a beaucoup contribué au développement de ce média, et a permis de sensibiliser les bibliothécaires. Les vidéocassettes représentent en fait un moyen pratique pour stocker des images animées et elles s'avèrent un instrument privilégié pour faire pénétrer les documents cinématographiques, dans les bibliothèques publiques, sous une forme facilement manipulable et gérable. Si les bibliothèques américaines possèdent souvent et depuis longtemps d'importantes collections de films en 16 ou 35 mm, et sont équipées pour le prêt ou la consultation sur place de ce support, ce n'est pas le cas en France. Le développement des cassettes permet donc de résoudre le problème de l'accès aux images animées.

Dès 1978, le système de la BPI a été expérimenté, à l'initiative de la Direction du Livre et de la Lecture, dans 8 bibliothèques de province ou de la région parisienne, avant d'être élargi à toutes celles qui le désiraient. Actuellement, elles sont 88 à posséder et à proposer à leur public une collection de vidéocassettes issue de cette expérience.

Il paraît intéressant de considérer, 8 ans plus tard, comment sont gérées et utilisées les vidéocassettes dans les bibliothèques françaises. Cependant, il aurait été bien trop ambitieux d'envisager dans le cadre de ce mémoire une étude portant sur l'ensemble du réseau, et cela nécessiterait des moyens beaucoup trop importants. Nous avons par contre pensé qu'une enquête effectuée à un niveau régional pourrait déjà apporter des éléments précis sur l'utilisation de ce nouveau média et devrait permettre de souligner quelques axes de réflexion.

Le choix géographique s'est fixé sur la région Rhône-Alpes ; tout d'abord pour des raisons matérielles, en raison de la localisation de l' ENSB et parce qu'il nous était apparu très vite, lors de visites ou de rencontres effectuées dans le cadre de l'Ecole, que les bibliothécaires de cette région manifestaient un grand intérêt pour ce nouveau moyen d'information.

De plus, parmi les 88 bibliothèques adhérant au réseau de la DLL, 11 d'entre elles sont situées dans les 8 départements⁽¹⁾ de la région.

Enfin la présence d'une agence de coopération (ACORD) qui s'intéresse à tout ce qui touche l'audiovisuel permet d'entrevoir des perspectives dans ce domaine.

Nous avons également décidé de limiter nos recherches aux bibliothèques municipales et aux bibliothèques centrales de prêt qui ont un mode de fonctionnement assez proche, qui visent un même public et qui peuvent bénéficier, pour la création de leur fonds, d'une aide de la DLL.

Il aurait été également intéressant de considérer les bibliothèques universitaires, mais il aurait été alors difficile de ne pas inclure les bibliothèques d'instituts, de laboratoires, de grandes
.....

(1) Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie.

écoles ou d'autres organismes aux objectifs similaires. Cela pourrait plutôt faire l'objet d'une autre étude.

Afin d'obtenir des résultats précis et fiables, et pour mieux cerner la mise en place des vidéothèques dans la région, un questionnaire a été systématiquement envoyé aux BCP de la région et à toutes les bibliothèques municipales.

Ce questionnaire répondait à plusieurs objectifs et devait permettre de connaître :

- le nombre de bibliothèques qui possèdent des vidéocassettes ou qui envisagent la constitution d'un fonds à plus ou moins long terme
- la politique d'acquisition de la bibliothèque en matière de vidéo
- le contexte dans lequel sont utilisées ces vidéocassettes
- les problèmes posés par la mise en place de ce support
- les perspectives d'évolution des bibliothèques dans les années à venir.

Compte tenu des délais nécessaires pour recevoir les réponses, ce questionnaire a dû être rédigé rapidement et il comporte donc des lacunes ou des imprécisions que nous signalerons au fur et à mesure de cette étude. De plus, pour ne pas décourager les bibliothécaires, nous avons décidé de le faire aussi bref que possible. Certaines questions qui auraient été intéressantes ont donc été volontairement écartées. Pour remédier à un certain manque d'information, il nous est apparu nécessaire de compléter ce questionnaire par quelques visites et des entretiens avec des bibliothécaires, d'autant plus d'ailleurs que la situation n'a cessé d'évoluer depuis janvier.

Nous tenons donc à remercier ici toutes les personnes qui ont bien voulu consacrer une partie de leur temps à répondre à ce questionnaire, et à toutes celles, à Lyon, à Grenoble, à Annecy, à Valence et à Villeurbanne qui ont accepté de nous recevoir, parfois à plusieurs reprises, pour apporter un complément d'information.

CHAPITRE I

LES PROBLEMES LIES AUX VIDEOCASSETTES

ET LES SOLUTIONS PROPOSEES AU NIVEAU NATIONAL

Avant d'étudier les résultats de l'enquête réalisée dans la région Rhône-Alpes, il est nécessaire de rappeler dans quelles conditions les bibliothèques ont eu ou ont accès aux vidéocassettes.

A . NECESSITE D'UN CHOIX

La multiplication des vidéoclubs commerciaux lors de ces dernières années nous a habitué à un type de vidéocassettes : les $\frac{1}{2}$ pouce VHS, que l'on peut utiliser chez soi sur un appareil dit magnétoscopes de salon, dont le prix s'avère de plus en plus abordable (à partir de 5000 F.). On peut louer une cassette dans un vidéoclub (15 à 30 F. pour une journée), éventuellement acheter une cassette éditée ou encore utiliser une cassette vierge pour l'enregistrement d'une émission télévisée.

Or, tout ceci relève d'un usage privé, dans le cadre du cercle de famille. Pour les bibliothèques, la situation s'avère en partie différente, si elles ont d'autres objectifs que d'imiter les vidéoclubs commerciaux.

Tout d'abord, il existe bien d'autres types de cassettes que celles que proposent habituellement les vidéoclubs. Or, ces cassettes ne sont pas standardisées et ne sont pas compatibles entre elles,

ce qui détermine donc au départ un choix précis et sûr de matériel. D'autre part, l'utilisation des vidéocassettes est soumise à une négociation de droits, et le type de cassettes réservées au cercle familial que l'on peut se procurer dans les vidéoclubs ne convient pas forcément à l'usage que veulent en faire les bibliothécaires.

1 . Les problèmes de format des cassettes

Il existe différents types de cassettes caractérisées tout d'abord par la largeur de la bande magnétique. Cette largeur est calculée en pouce, un pouce équivalent à 2,54 cm. Il ya ainsi un format 2 pouce, rare et surtout utilisé par la télévision, un format 1 pouce, à l'usage des professionnels et bénéficiant d'une grande longévité, le format 3/4 d'un usage semi-professionnel, enfin le 1/2 pouce qui est le plus connu. On prévoit aussi l'apparition d'un format 8 mm et même d'1/4 de pouce. Tous nécessitent des appareils adaptés. Or, parfois, malgré un format identique, certains types de cassettes restent incompatibles.

Ainsi, le 3/4 de pouce existe en deux sortes d'enregistrement, le BVU et le U Matic, qui ne peuvent être lus que par les équipements correspondants. Le 1/2 pouce existe en trois sortes d'enregistrement : le VHS, de très loin le plus répandu ; le Bétamax et le V 2000, abandonné depuis quelques mois. L'incompatibilité de ces systèmes s'explique par les variations apparaissant entre :

- les dimensions des cassettes
- les systèmes de lecture et d'enregistrement
- la vitesse de défilement de la bande magnétique
- la vitesse d'inscription des signaux vidéo
- le diamètre du tambour des têtes vidéo
- le système d'entraînement de la bande magnétique.

2 . Les standards couleurs

Il existe 3 standards couleurs, qui intéressent plus particulièrement certaines zones géographiques.

- le standard SECAM est un procédé français, difficilement transférable dans les deux autres standards. Il est utilisé essentiellement pour la diffusion, en France, dans les anciennes colonies françaises, en Europe de l'Est.

- le standard PAL est un procédé anglo-germanique facilement transférable, et très répandu en Europe. Il est surtout utilisé en France pour la production.

- enfin, le procédé NTSC qui est américain.

Ces trois standards peuvent être utilisés indifféremment si le matériel est tri-standard, ce qui nécessite un certain investissement. Cependant, avec un téléviseur adapté au seul standard SECAM, on peut toujours diffuser une cassette PAL, l'image étant alors en noir et blanc. En revanche, le NTSC ne fonctionnera pas. Il est donc intéressant d'avoir au moins un équipement bi-standard PAL/SECAM, ces deux types de vidéo étant les plus répandus en France, le NTSC concernant plus spécialement les cassettes en provenance des Etats-Unis.

Il convient donc d'analyser précisément le marché et ses propres besoins avant de faire l'acquisition de matériel.

3 . Les droits

La plupart des vidéocassettes que l'on trouve sur le marché sont destinées à un usage privé, dans le cadre du cercle familial. Pour diffuser des cassettes dans le cadre d'institutions comme les bibliothèques, ou pour les prêter à des collectivités, il faut négocier d'autres types de contrats avec les ayants droits (éditeurs, distributeurs...)

De même, les émissions télévisées peuvent être repiquées pour une utilisation personnelle mais elles ne doivent pas être diffusées publiquement.

4 . L'édition vidéo

Les vidéocassettes qui sont accessibles dans le commerce contiennent dans la plupart des cas des films de fiction qui ont fait l'objet d'un transfert. Pour élargir son choix, par exemple à des films

documentaires, il est souvent nécessaire de prospecter et négocier soi-même les droits. Et comme l'édition vidéo est encore insuffisamment développée dans ce domaine, il faut également faire effectuer un télécinéma, c'est-à-dire un transfert d'une copie de film - 16 ou 35 mm - sur vidéocassette; ce qui augmente considérablement les coûts de revient.

Le développement du fonds de la BPI et la mise en place du réseau de la DLL ont cependant permis de travailler dans ce sens, et de constituer un catalogue intéressant pour les bibliothèques.

B . LE RESEAU DE LA DIRECTION DU LIVRE

En janvier 1977, la BPI propose dès son ouverture un accès libre dans un même espace aux documents imprimés, aux disques, aux diapositives et aux films pour une consultation sur place uniquement. Les films sont transférés sur cassettes 3/4 de pouce U-Matic, format retenu en raison de la meilleure qualité de l'image et de la solidité de la bande magnétique (qui peut supporter 200 à 300 passages). Au niveau du contenu, le choix s'est limité aux documentaires - au sens large, puisque cette notion recouvre généralement tous les films ne requérant pas l'intervention de comédiens professionnels. Cette option était justifiée à la BPI en raison de son intégration dans le Centre Georges Pompidou où la cinémathèque et certains programmes proposent par ailleurs un large éventail de films de fiction. La BPI ne voulait pas non plus rentrer en concurrence avec les salles "Art et Essai" de la capitale. Et elle favorisait ainsi l'accès à un genre de documents difficiles à se procurer.

En 1978, la Direction du Livre décida d'étendre l'expérience BPI à 8 bibliothèques de province : Caen, Cambrai, Castres, Chaville, Evry, Toulouse, Grenoble et une BCP. Elle propose alors du matériel et un fonds de films aux bibliothèques qui se chargent de l'organisation et doivent appliquer la consultation sur place dans la salle de lecture.

A partir de 1979, la DLL négocie des contrats pour l'ensemble du réseau que constituent les bibliothèques intéressées (35 au début de l'année 83, 88 actuellement). Jusqu'à la fin de 1985, la DLL parti-

cipait sur la base de 50% à l'achat de deux unités de diffusion (magnétoscope et moniteur) et offrait une dotation de films d'une valeur de 40 à 45 000 F . Elle considère que pour assurer un bon fonctionnement la vidéothèque doit pouvoir proposer au minimum deux équipements et une collection de 120 titres. Elle fournit également aux petites bibliothèques qui n'ont pas les moyens de constituer un fonds la possibilité d'avoir recours à une "vidéothèque-circulante", soit environ 80 cassettes qui peuvent être utilisées dans des animations.

Dans le cadre de ce réseau, la DLL négocie les droits pour une consultation individuelle et collective, sur place. Elle prend éventuellement en charge les frais de télécinéma et diffuse aux adhérents la liste des titres disponibles (environ une centaine par an). La sélection de ces films est opérée par une commission trimestrielle, composée de membres de la DLL, de bibliothécaires de la BPI et d'autres établissements, parmi les films visionnés dans les mois précédents.. Les adhérents choisissent sur cette liste, en fonction de leurs propres objectifs, à l'aide de fiches de visionnement. Ils n'ont alors à leur charge que les coûts techniques de transfert sur vidéocassettes pour les films retenus (environ 600 F pour une heure).

A l'heure actuelle, cette liste comprend environ 650 titres, essentiellement des documentaires, sauf quelques dessins animés et films de fiction pour les enfants

Cette initiative a permis de développer rapidement l'audio-visuel dans les bibliothèques publiques. Cependant si le choix retenu - documentaires et consultation sur place - correspond bien aux objectifs de la BPI, et était logique au début de l'expérience, étant donnée la faiblesse du parc de magnétoscopes domestiques en 1978, il pose certains problèmes aux bibliothèques de province dont la vocation principale est le prêt, et qui s'inscrivent dans un contexte où le film de fiction n'est guère accessible, en dehors des grands succès commerciaux et de la télévision.

Depuis quelques années, nombreuses sont les bibliothèques qui réclament la possibilité du prêt, tant de documentaires que de

films de fiction. C'est pourquoi un second système se met en place, en accord avec la DLL, depuis quelques mois.

C . L'ADAV

L'ADAV ou Ateliers de Diffusion Audiovisuelle a été créée en janvier 1984 à l'initiative de Varda Lérin. C'est une association subventionnée par le Ministère de la Culture, qui a pour mission de diffuser la production audiovisuelle, en particulier les films du patrimoine cinématographique, pour le prêt individuel, dans le secteur culturel (associations, collectivités, bibliothèques et comités d'entreprise). A l'origine, l'ADAV avait surtout pour objectifs d'expérimenter la diffusion - toujours pour le prêt individuel - des archives de l'INA et du Tiers Secteur Audiovisuel (ou production indépendante, hors des circuits de distribution). Devant les difficultés structurelles, matérielles et techniques présentées par ces secteurs, et face à la crise que connaît l'édition commerciale, l'ADAV s'est dès lors intéressée à la diffusion des vidéocassettes commerciales. Elle a ainsi contacté des distributeurs et des éditeurs et a entrepris une sélection qualitative dans les catalogues commerciaux, en excluant les nouveautés pour ne pas rentrer en concurrence avec les vidéoclubs, dont c'est le principal et même unique créneau. Elle joue donc en quelque sorte, pour les bibliothèques, le rôle d'une centrale d'achats.

La première proposition de vente, dans le cadre des bibliothèques publiques, a été élaborée en accord avec la Direction du Livre, et a été envoyée fin décembre 1985, à toutes les bibliothèques adhérentes au réseau. Elle comprenait près d'une centaine de titres, dont beaucoup de grands classiques, destinés au public adulte et enfant . Il s'agit de vidéocassettes $\frac{1}{2}$ pouce VHS, vendues avec les droits attachés au support pour leur durée de vie. Les prix varient de 150 à 1500 F (pour l'" Amadeus" de Milos Forman ou pour les Walt Disney), la moyenne se situant entre 300 et 500 F. Ces programmes sont vendus au bibliothèques pour être prêtés, mais exclusivement dans le cadre familial. Les associations... ne peuvent les emprunter, et la consultation sur place ou dans le cadre d'animations est exclue.

Il est possible cependant que dans la perspective d'éditions propres, l'ADAV arrive à négocier en même temps les droits pour le prêt et

pour l'utilisation sur place.

Une deuxième liste a été envoyée au mois de janvier proposant aux bibliothèques 35 programmes documentaires, 37 programmes pour enfants et 104 films de fiction. Un troisième envoi est prévu pour juin avec environ 500 titres.

Fin mars, 60 bibliothèques dont une vingtaine de BCP étaient intéressées par ce système d'achat. Cependant, la première liste n'ayant pu être envoyée avant fin décembre, elle est arrivée souvent trop tard pour les prévisions du budget 86, ce qui a certainement limité les demandes.

Les bibliothèques qui le souhaitent peuvent bien sûr acheter elles-mêmes les films qu'elles désirent. Cependant, pour ce qui concerne les cassettes $\frac{1}{2}$ pouce VHS éditées, la prospection est longue dans les catalogues, si l'on veut maintenir un certain niveau de qualité, et les coûts sont plus élevés (800 F. environ).

La constitution du réseau de la DLL, et à présent la mise en place de l'ADAV jouent un grand rôle dans la constitution et le fonctionnement des vidéothèques. Ces systèmes déterminent, pour une grande part, le contexte dans lequel elles évoluent. Il était donc nécessaire, avant d'étudier les résultats de l'enquête réalisée sur la région Rhône-Alpes, de définir au départ leurs objectifs.

CHAPITRE II

LES VIDEOCASSETTES DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

DE RHONE-ALPES :

REPARTITION DES VIDEOTHEQUES ET PERSPECTIVES DE CREATION

A . LE QUESTIONNAIRE

Afin d'obtenir des résultats statistiquement précis, un questionnaire⁽¹⁾ a été envoyé systématiquement à l'ensemble des BCP de la région et à toutes les bibliothèques municipales situées dans des villes dont la population est supérieure à 10 000 habitants, soit 59 bibliothèques. Ce seuil a été retenu parce que certaines bibliothèques de petites villes s'intéressent à la vidéo et qu'il s'agit également du nouveau plafond fixé à l'action des BCP.

Ce questionnaire se compose de deux parties, ce que soulignait la lettre d'accompagnement. La première, très détaillée, était spécialement destinée aux bibliothèques qui possèdent des vidéocassettes, en service ou non, tandis que l'autre, beaucoup plus brève, s'adressait aux bibliothèques qui n'ont pas beaucoup de moyens comme à celles qui envisagent des projets. Ceci, dans l'espoir que les bibliothèques les plus démunies n'hésiteraient pas à répondre.

.....

(1) Le questionnaire figure en annexe (n° I) tel qu'il a été envoyé aux bibliothèques.

La première partie se divise en quatre grands chapitres : le premier concerne essentiellement le recensement des vidéocassettes, leur contenu et leurs origines ; le deuxième, les conditions d'utilisation ; le troisième, le public utilisateur. Enfin, le dernier s'intéresse surtout aux perspectives envisagées.

La plupart des bibliothèques ont répondu à ce questionnaire. Sur 67 envois, nous avons obtenu 59 réponses - soit un taux de 88 % - auxquelles s'ajoutent 3 réponses, plus ou moins complètes, données par téléphone. Il faut signaler cependant que les premiers résultats émanaient des plus petites bibliothèques qui n'ont pas de vidéothèque. 38 de ces bibliothèques - soit 58,2% de l'ensemble ont retourné le questionnaire dans les 12 jours qui ont suivi l'envoi, ce qui témoigne de l'intérêt porté à cette question dans la région.

B . LA REPARTITION DES VIDEOTHEQUES

1. Les résultats

Les réponses se sont échelonnées des premiers jours de mars à la mi-mai. Beaucoup d'éléments ont évolué entre temps. Nous avons pris en compte les résultats tels qu'ils figuraient sur les enquêtes, et nous signalerons au passage les changements postérieurs dont on nous a fait part.

Une première analyse des résultats fait apparaître que :

- 11 bibliothèques ont constitué un fonds de vidéocassettes. Parmi celles-ci, 5 proposent au public un service de consultation, tandis que les 6 autres n'ont pas encore établi les modalités de fonctionnement.

- 16 bibliothèques envisagent de créer une vidéothèque dans les années à venir. 4 d'entre elles ont d'ailleurs commandé des cassettes depuis janvier.

- 6 bibliothèques souhaiteraient - plus tard - ouvrir ce type de service, mais elles n'ont pas les moyens de le faire actuellement.

- 19 bibliothèques aimeraient bien dans l'absolu, mais elles sont confrontées à d'autres priorités.

- 9 bibliothèques n'envisagent pas du tout la mise en place d'un tel service, le plus souvent parce que leurs conditions matérielles interdisent tout espoir de ce genre actuellement.

2 . Relation entre ces résultats et l'importance de la population dans ces communes

Il nous a paru intéressant de mettre en relation la présence ou les perspectives de création d'une vidéothèque avec la population des villes dans lesquelles sont situées les bibliothèques municipales qui ont répondu au questionnaire. Il aurait été également pertinent de comparer ces résultats avec les autres services proposés par ces bibliothèques : nombre de prêts de livres, de disques, existence d'une discothèque... Or, dans un souci d'alléger l'enquête et de ne pas trop disperser les recherches des bibliothécaires, nous n'avons pas retenu ces questions. La population de la ville donne une indication, mais il faut rappeler que les conditions des bibliothèques situées dans des villes de même importance peuvent singulièrement varier.

cf page suivante le tableau mettant en relation les résultats du questionnaire avec la population des communes.

Les grandes villes de la région possèdent donc toutes une collection de vidéocassettes, et les bibliothèques situées dans des villes moyennes s'intéressent beaucoup à cette question. Ce tableau permet surtout de rendre compte que les plus petites villes sont pas forcément les plus déshéritées.

3 . La vidéo dans les bibliothèques centrales de prêt

3 BCP ont commencé à constituer un fonds de vidéocassettes : Loire, Ardèche, Drôme et la BCP du Rhône a passé ses premières commandes en 1986. Quant aux autres, elles estiment avoir pour

population	10 000 à 12 000	12 000 à 15 000	15 000 à 20 000	20 000 à 30 000	30 000 à 50 000	50 000 à 100 000	PLUS DE 100 000	TOTAL
Nombre de villes	5	7	9	13	12	3	4	53
Où existe une vidéothèque	1	0	0	0	1	2	4	8
Où création envisagée	2	0	2	3	8	0	0	15
Où création plus tard peut-être	1	0	0	1	1	1	0	4
souhaitée simt dans l'absolu	1	3	5	7	2	0	0	18
aucun souhait	0	4	2	2	0	0	0	8

l'instant d'autres priorités, cependant deux d'entre elles pensent peut-être pouvoir l'envisager à plus ou moins long terme (Ain, Savoie). Parmi ces BCP, 3 sont de création récente (1982), et sauf en ce qui concerne l'Ardèche, ce sont justement celles qui mettent le plus en avant d'autres priorités.

C . DATE DE CONSTITUTION DES FONDS ET DATE D'OUVERTURE DES

VIDEOTHEQUES

Certaines bibliothèques acquièrent des cassettes depuis plusieurs années. La plupart ont commencé très récemment. La date d'ouverture a généralement lieu dans les deux années qui suivent les premiers achats, sauf à Lyon où les bibliothécaires ont préféré attendre d'avoir un fonds conséquent pour ouvrir ce service. Une collection trop petite, qui ne s'accroît que lentement peut en effet décourager et lasser le public intéressé.

bibliothèque de	date de constitution	date d'ouverture
Anncy	1979-80	1981
Bron	1984	prévu courant 86
Grenoble	1978	février 1979
Lyon	1981	janvier 1986
Pont de Claix	1984-85	—
Saint-Etienne	1982	1983
Valence	septembre 82	avril 83
Villeurbanne	1985	non fixé
BCP Ardèche	1984-85	—
BCP Drôme	—	—
BCP Loire	1985	1985

La vidéothèque la plus ancienne est celle de Grenoble, qui a d'ailleurs été créée dans le cadre de l'expérience lancée par la Direction du Livre. La plupart ont cependant une très courte existence, ce qui explique, comme on le verra plus tard, que nous n'ayons pu obtenir que peu de renseignements chiffrés, mais plutôt des impressions ou de simples évaluations.

D . LES PERSPECTIVES DE CREATION DE VIDEOTHEQUE

16 bibliothèques ont prévu ou souhaitent pouvoir constituer une vidéothèque dans les prochaines années à venir. Dans la plupart des cas, cette implantation correspond à un projet de nouvelles constructions ou d'agrandissement.

Bibliothèque	envisageant une vidéothèque dans les prochaines années
Bourg en Bresse	oui dans le cadre de la construction de la nouvelle centrale. Ouverture prévue en 1987, début des achats 1986, dans le cadre du réseau DLL
Caluire et Cuire	envisagée dans la perspective d'une centrale qui se créera tôt ou tard (actuellement, il existe seulement un service de bibliobus de prêt direct)
Cran-Gevrier Givors	oui (sans précision) un projet dans ce sens a été établi au budget 86, mais n'a pas été retenu
Montélimar	envisagée dans le cadre d'une construction en cours dont l'ouverture serait courant 87
Privas	oui, lors de l'ouverture de la médiathèque en 1987. A commencé la constitution du fonds depuis janvier 1986, dans le cadre du réseau de la DLL

Rillieux-la-pape	oui (sans précision)
Roanne	envisagée à l'initiative de la municipalité. Faute de place à la bibliothèque, la vidéothèque se situera dans d'autres locaux municipaux. N'a pu, pour l'instant adhérer au réseau de la DLL. A entrepris depuis janvier la constitution d'un fonds de prêt.
Romans	prévue dans la centrale qui va être construite en 86-87. Pas encore de budget prévu.
Saint-Fons	un projet d'agrandissement de la BM est en cours, où une vidéothèque est prévue. Mais le projet est repoussé alors que les travaux auraient dû commencer en mars 86.
Saint-Priest	envisagée en 1987
S ^t -Martin d'Hères	oui (sans précision)
Sallanches	oui; avec la création de la discothèque. Le problème du manque de place est à l'étude.
Thonon	envisagée dans deux ou trois ans.
Villefranche	envisagée. Le budget et le personnel demandés n'ont pas été acceptés et il faudrait aménager la vidéothèque dans la salle de prêt.
BCP du Rhône	a commencé la constitution d'un fonds pour le prêt depuis janvier 1986. Ouvrira ce service en 1987 si elle possède au moins 200 cassettes.

Quatre bibliothèques ont entrepris la constitution d'une collection et d'un parc de matériel. Trois autres avaient établi un projet qui a été refusé dans le cadre du budget 86. Quant à celles qui ne donnent aucune précision, il est difficile de savoir s'il s'agit de projets avancés déjà, ou de simples perspectives, sans évaluation sérieuse.

E. . PROBLEMES QUI S'OPPOSENT AU DEVELOPPEMENT DES VIDEOTHEQUES

Sur le questionnaire - dans la deuxième partie - figurait une seule question, très générale : " Si vous êtes intéressé (par la constitution d'une vidéothèque), quels sont les principaux obstacles à la mise sur pied d'une vidéothèque ? "

Qu'ils fassent déjà des projets ou qu'ils ne puissent rien envisager, à court ou à long terme, les bibliothécaires signalent tous les mêmes problèmes, mais insistent, selon l'état général de leurs collections, plus ou moins sur certains aspects. Certains ont répondu très brièvement, d'autres ont évoqué jusqu'à cinq ou six raisons différentes. Ces chiffres n'ont donc aucune valeur statistique, mais sont le reflet d'une situation générale.

problèmes	mentionnés dans x questionnaires
- de financement	28
- de manque de personnel	10
- d'absence de formation du personnel	2
- manque de temps	2
- manque de place	15
- locaux inadaptés	6
- opposition ou non intérêt du Conseil Général ou de la Municipalité	7
- priorité donnée à la collection de livres	2

(suite)

Problèmes	mentionnés dans x questionnaires
- priorité donnée à la création de la discothèque	2
- priorité donnée au développement de la discothèque	2
- autres priorités (globalement)	12
- hésitations par rapport au choix du matériel :	
3/4 ou 1/2 pouce ?	
prêt ou consultation ?	11
- sans commentaire	3

Le manque de crédits est donc très largement évoqué et rejoint également la nécessité de faire face à d'autres priorités. Le manque de place et de personnel est très souvent mentionné aussi, et il faut souligner la prudence des bibliothécaires qui hésitent à opter dans la situation actuelle pour le prêt ou pour la consultation sur place. Rappelons que lorsque les premiers questionnaires ont été retournés, début mars, nombreux devaient être encore les bibliothécaires qui n'avaient pas été informés des possibilités offertes par l'ADAV.

F . CONSULTATION SUR PLACE OU PRET

Toutes les bibliothèques qui possèdent des vidéocassettes sont intéressés par la perspective du prêt, à plus ou moins longue échéance, mais ceci sera examiné plus en détails dans les chapitre III et IV.

Il nous a semblé intéressant aussi de savoir si les bibliothécaires qui ne peuvent pour l'instant que rêver d'une vidéothèque préféreraient plutôt le prêt ou plutôt la consultation sur

place, de films documentaires, de fiction ou de programme pour enfants. Sur 36 réponses, 7 bibliothécaires retiendraient exclusivement la consultation sur place, 8 exclusivement le prêt et 21 aimeraient pouvoir proposer les deux. Parmi ces derniers, 2 favoriseraient cependant la consultation sur place ; un troisième, le prêt de documentaires, en excluant la fiction et enfin un quatrième mettrait l'accent sur le prêt de documentaires et de films pour enfants. Le prêt et la consultation dans la bibliothèque s'avèrent donc en définitive à égalité dans ces résultats. Il est cependant difficile d'appréhender vraiment , à travers ces données, les véritables souhaits des bibliothécaires. Le prêt correspond à la vocation première de ces établissements. Il serait donc normal qu'il soit signalé en priorité. On peut donc se demander si ces désirs témoignent d'une réelle motivation, ou si la consultation sur place est privilégiée seulement parce que c'était, jusqu'à ces derniers mois, la seule solution réellement envisageable.

Il semblerait néanmoins que dans l'ensemble les bibliothécaires sont très intéressés par la qualité du catalogue de la DLL, mais ils aimeraient pouvoir le proposer pour le prêt. D'autre part, un autre élément est intervenu dans ces réponses : le problème des coûts d'investissement et de fonctionnement à long terme, difficile à évaluer à l'heure actuelle. Si l'on peut se référer , en ce qui concerne la consultation sur place , à des vidéothèques qui ont déjà quelques années d'expérience, comme Grenoble ou même Annecy, il n'existe guère de précédents pour le prêt dans les bibliothèques.⁽¹⁾ Il faut peut-être se tourner vers d'autres types d'établissements, comme par exemple la vidéothèque de la Maison de la Culture de Saint-Etienne qui fonctionne ainsi.

G . LA VIDEO DANS LES ANIMATIONS

Les vidéocassettes ne pénètrent pas seulement dans les bibliothèques par le biais des acquisitions. Nombre d'entre elles y ont déjà eu recours pour des animations ou des expositions.

.....

(1) Cf Annexe II : essai d'évaluation des coûts d'investissement et de fonctionnement d'une vidéothèque.

Si l'on exclut les bibliothèques qui ont une collection, pour 22 bibliothèques qui n'ont jamais utilisé ce support dans leurs animations, ou n'en ont pas encore eu l'occasion, 14 l'ont fait à plusieurs reprises et 12 y ont eu recours exceptionnellement.

1 . Provenance des vidéocassettes

Les cassettes sont souvent empruntées à titre gratuit (c'est le cas pour 10 bibliothèques), parfois louées (6 bibliothèques), ou louées et empruntées selon le sujet traité (7 bibliothèques).

Ce sont les associations qui prêtent le plus (6 mentions), mais sont cités également les BCP (3 mentions), les BM, la Direction du Livre, les mairies, les CDDP, des producteurs locaux, les Télécommunications...

Les locations de cassettes sont souvent comprises dans la location globale d'une exposition (5 mentions, concernant d'ailleurs principalement le centenaire de la mort de Victor Hugo). Les bibliothèques ont recours également à l'INA (2 cas), aux magasins de la ville (2 cas), aux producteurs régionaux (2 cas).

Signalons que deux bibliothèques ont acheté quelques vidéocassettes pour les utiliser dans leurs animations : la BM de Givors et la BCP de l'Isère . Il ne s'agit pas de la constitution de fonds pour l'instant, mais d'acquisitions ponctuelles, auprès d'organismes comme par exemple la "Joie par les Livres". L'utilisation de ces cassettes s'avère beaucoup plus souple que dans le cas d'une location.

2 . Provenance des magnétoscopes

C'est une des lacunes du questionnaire, mais un petit sondage permet de penser que les équipements sont parfois loués, souvent prêtés, et dans la plupart des cas par la mairie ou des services municipaux. Certaines bibliothèques possèdent leur propre matériel, comme Givors, la BCP de l'Isère ou des annexes de grandes villes (Grenoble par exemple).

H . LA DEMANDE DU PUBLIC

Ce n'est certes pas la demande du public qui motivera les bibliothécaires à mettre en place une vidéothèque. A la question " y-a-t-il une demande du public ?", nous n'avons obtenu que 5 "oui" et 9 "très peu" ou "rarement", mais par contre 11 "demandes non formulées" et 15 "non". Et quatre bibliothécaires pensent que cela viendra avec la création de ce service. Un seul sondage est signalé parmi les réponses (à Décines-Charpieu) et encore ne concernait-il qu'une demande générale sur la priorité des services attendus de la part de la bibliothèque : disques, cassettes sonores puis vidéocassettes.

Les bibliothèques de la région Rhône-Alpes sont sensibles, dans leur grande majorité, au développement de ce nouveau support. 11 d'entre elles achètent des vidéocassettes depuis au moins un an, 4 ont commencé en janvier et 12 pensent sérieusement aux perspectives d'une création de ce service. Parmi les fonds, il est à noter que certains figurent parmi les plus importants existant dans les bibliothèques publiques françaises.

CHAPITRE III

RECENSEMENT DES VIDEOCASSETTES

A . L'IMPORTANCE DES FONDS

Les collections de vidéocassettes sont très variables d'une bibliothèque à l'autre. Cela dépend de la date de départ des acquisitions, de l'importance du budget qui y est consacré, mais aussi des perspectives offertes par les bibliothèques de développer les activités autour de la vidéo.

Importance des fonds :

ville de	date de constitution	date d'ouverture	Nbre de cassettes 3/4	Nbre de cassettes 1/2
Annecy	1979-80	1981	398	—
Bron	1984	prévu 86	190	—
Grenoble	1978	fév. 79	750	—
Lyon	1981	janv. 86	600	16
Pont de Claix	1984-85	—	150	—
S ^t Etienne	1982	1983	297	—
Valence	1982	1983	465	—
Villeurbanne	1985	non fixée	200	—
BCP Ardèche	1984-85	—	99	—
BCP Loire	1985	1985	140	—

C'est à Grenoble et à Lyon que l'on trouve les catalogues les plus complets, avec plus de 600 cassettes. Ces bibliothèques figurent d'ailleurs parmi les mieux dotées en la matière en France.

L'essentiel de ces vidéocassettes proviennent des mêmes sources : la liste de la DLL. Cependant si certains titres sont communs à toutes les vidéothèques de la région, les catalogues ne sont pas vraiment uniformes. Selon leur budget, les bibliothécaires effectuent un choix, parfois, en fonction de divers critères ou prospectent eux-mêmes le marché pour étendre leur fonds.

B . PROPORTION DES TITRES DE LA DIRECTION DU LIVRE

bibliothèque	total des cassettes	cassettes DLL	%
Anecy	398	397	
Bron	190	190	100
Grenoble	750	650	86,6
Lyon	600	524	87,3
S ^t -Etienne	297	294	
Valence	465	453	97,3
Villeurbanne	200	200	100
BCP Ardèche	99	98	
BCP Loire	145	140	
Total	3144	2946	93,7%

Même si ces chiffres ont parfois été arrondis, ils reflètent cependant assez fidèlement l'état des collections. Ce sont les vidéothèques de Grenoble et Lyon qui paraissent se démarquer le plus de la liste de la DLL, et pourtant, elles possèdent à peu près l'intégralité de ces titres.

En ce qui concerne les autres, on peut noter certaines nuances d'une bibliothèque à l'autre. Si à Anecy, Valence, Bron et à la BCP de la Loire, on cherche à établir un fonds encyclopédique en achetant des cassettes parmi tout l'éventail de thèmes

proposés par la Direction du Livre, certaines bibliothèques préfèrent mettre l'accent sur un ou plusieurs sujets. Ainsi, à Villeurbanne, on essaie d'acquérir plus spécialement tout ce qui a trait à la littérature, aux arts et à tout ce qui est destiné aux enfants. A S^t-Etienne, c'est plutôt le domaine artistique qui est favorisé, la vidéothèque étant située à l'intérieur de la Maison de la Culture (95 titres dans la classe 700 sur 297). A la BCP de l'Ardèche, on a choisi d'orienter les acquisitions-vidéo plus particulièrement en littérature, en musique pour compléter l'ensemble du fonds par d'autres types de documents (22 cassettes classées en 800 et 33 en 700 sur un total de 99).

Pour ce qui est des titres destinés aux enfants, l'éventail proposé par la Direction du Livre est assez restreint, environ une quarantaine de cassettes comprenant des dessins animés, quelques films documentaires et un peu de fiction. Les vidéothèques en possèdent pour la plupart une vingtaine, sauf Valence qui en compte quarante à son catalogue. Quant à la BM de Bron, elle a exclu ce domaine.

C . LES ACQUISITIONS PROPRES AUX BIBLIOTHEQUES

Certaines bibliothèques cherchent à compléter leur fonds ou à enrichir certains secteurs un peu délaissés car jugés trop pointu dans le cadre d'un réseau national.

A Lyon et à Grenoble, la prospection a commencé très tôt, dès la création du fonds, ce qui explique l'importance du nombre de titres acquis hors de la liste de la DLL.: 76 à Lyon, 74 à Grenoble. D'autres bibliothèques sont également intéressées par cette possibilité et ont entrepris des recherches : Valence, la BCP de la Loire.

C'est surtout la production régionale et le patrimoine local que cherchent à acquérir ces bibliothèques. A Lyon, les bibliothécaires ont contacté le maximum de producteurs de la région pour s'enquérir des titres disponibles, mais sans se limiter aux sujets strictement locaux. Ils désirent également développer un thème particulier, en relation avec la vie culturelle lyonnaise :

la danse. (1)

A Grenoble, le patrimoine dauphinois occupe une place importante dans le fonds mais les acquisitions s'étendent également, en raison de la situation géographique de la ville, à tout ce qui a trait à la montagne.

A la BM de valence, qui a un budget plus limité, on recherche plus particulièrement tout ce qui concerne la ville et son proche environnement. La bibliothèque reçoit ainsi en dépôt le magazine-vidéo municipal.

Quant à la BCP de la Loire, elle commence à s'informer sur tout ce qui peut exister concernant le département, ou l'histoire locale.

D'autres bibliothèques effectuent également des achats isolés lorsqu'elles en ont l'occasion, mais il s'agit d'évènements ponctuels et non d'une politique déterminée (Annecy, S^t-Etienne).

Ces types d'achat sont très lourds à gérer, cependant. La prospection nécessite beaucoup de temps, tout d'abord pour établir des contacts, mais aussi pour visionner. Or, avant de s'engager dans un achat, il faut souvent visionner plusieurs films. A la BPI, on estime ce nombre à 3, pour un achat.(2)

Il faut également établir un contrat, négocier les droits, Or, il n'existe aucun contrat type ; chaque bibliothèque se débrouille pour établir le sien.. En général, les droits sont acquis, comme à la BPI ou à la DLL, pour une consultation sur place collective ou individuelle, pour une durée très variable.

Ce type d'acquisitions nécessite aussi un budget important. Rares sont les films achetés sur la base d'un forfait, comme ceux proposés par la " Joie par les Livres" (environ 800 F la cassette). Le plus souvent, les droits sont acquis à la minute. Ainsi, à Lyon, les bibliothécaires proposent 30 F par minute. Si ce tarif est jugé peu élevé par d'autres bibliothèques (prix souvent pratiqué : 100 F/mn), il mobilise néanmoins un budget impor-
.....

(1) Cf annexe III, la liste des films directement acquis .

(2) Référence bibliogr. n° 6.

tant. Ainsi, un film de 30 minutes revient à 900 F pour les droits, auxquels il faut ajouter le prix de la cassette pour la copie : 162 F hors taxe (216 F taxe comprise) et enfin le coût du transfert, 330 F hors taxe. Pour un film d'une heure, il faut compter 1800 F pour les droits, 223 F pour la cassette, et 550 F pour le transfert (hors taxe) . A Lyon, la quasi-totalité des films acquis directement par la bibliothèque l'ont été sur cette base. On refuse cependant d'acheter les films nécessitant un télécinéma, ce qui augmenterait les prix.

En général, les tarifs proposés par la BM de Lyon, qui sont faibles en regard des ceux pratiqués dans le domaine cinématographique, sont bien acceptés par les producteurs régionaux, car la bibliothèque constitue à la fois un débouché pour cette production (les droits n'étant jamais exclusifs) et une vitrine.

A Grenoble, cette notion de bibliothèque-vitrine a été beaucoup plus exploitée. La bibliothèque est présentée comme un lieu où l'on peut consulter rapidement, facilement et à tout moment , la production régionale. Cette optique a permis de bénéficier de nombreux dons ou dépôts. Sur 74 films, environ une cinquantaine ont été ainsi acquis.

Notons enfin que certains films découverts au niveau régional peuvent intéresser toutes les bibliothèques. Dans ce cas, la Direction du Livre est susceptible de les accepter et de négocier elle-même les droits, à son propre tarif.

A côté de ces documents, figurent dans plusieurs collection des productions ou des co-productions de la bibliothèques. C'est le cas des BM de Lyon, Grenoble et de la BCP de l'Ar-dèche. Il s'agit souvent de films présentant la bibliothèque, ou de thèmes littéraires.

Ces acquisitions effectuées par les bibliothèques peuvent s'avérer onéreuses, néanmoins elles contribuent à ancrer la bibliothèque dans son environnement.

D . LES VIDEOCASSETTES DESTINEES AU PRET

Depuis la fin du mois de décembre, les bibliothèques ont la possibilité d'acquérir, sans effectuer de longues démarches, et à un tarif relativement intéressant, des cassettes destinées au prêt, auprès de l'ADAV. Le budget de l'année 1986 ayant déjà été établi lorsque cette proposition est parvenue dans les bibliothèques, les bibliothécaires intéressés ont dû ou demander des crédits supplémentaires ou rogner sur la part affectée aux acquisitions sur la liste de la DLL.

Certaines qui réclamaient depuis plusieurs années la possibilité de prêter, ont cependant décidé très vite de passer des commandes. Le questionnaire ne permet pas vraiment de chiffrer cette demande car il a été envoyé trop tôt, mais il donne cependant une idée de l'intérêt porté à cette initiative.

Bibliothèque de	Fonds existant	commande pour le prêt
Annecy	398	non prévue actuellement
Bron	190	non prévue
Grenoble	750	80
Lyon	600	non prévue actuellement
S ^t -Etienne	297	prêt existe à la MCC
Valence	465	pas dans l'immédiat
Villeurbanne	200	50 environ
Ardèche	99	-
Loire	145	90
BCp du Rhône	0	31
BM Roanne	0	40

Ces chiffres ne constituent qu'une indication, car de nouvelles commandes ont pu être envisagées ; de plus nous ne savons pas

s'ils se rapportent au nombre de cassettes ou de titres, certains ayant été commandés en plusieurs exemplaires, en raison de la nature des droits (attachés au support pour la durée de vie de la cassette : en moyenne 30 à 50 passages, parfois beaucoup moins).

Cette perspective du prêt va tendre à modifier en partie le fonctionnement des vidéothèques. Déjà, quelques changements apparaissent dans les divers modes d'utilisation des vidéocassettes, et ils se préciseront sans doute au cours de cette année.

CHAPITRE IV

L'UTILISATION DES VIDEOCASSETTES DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DE RHONE-ALPES

En raison des sources communes de leurs acquisitions, les vidéothèques ont un mode de fonctionnement assez proche : consultation sur place, individuelle ou collective, jusqu'à présent. Cependant, on peut noter de nombreuses variantes d'une bibliothèque à l'autre. La disposition des locaux, le manque de personnel, le choix des objectifs et la politique générale de la bibliothèque conditionnent beaucoup l'utilisation des vidéocassettes.

Pour mieux cerner le fonctionnement de ces services, il nous a paru préférable de rassembler dans de grandes rubriques tous les détails que nous avons pu glaner, et d'insister sur les traits commun ou les différences que nous avons pu relever.

Ce sont d'ailleurs souvent de petits faits matériels qui déterminent le succès de ces vidéothèques.

Les BCP, qui connaissent des problèmes plus spécifiques seront considérées à part, en fin de chapitre.

A . LES CONDITIONS GENERALES

1 . La disposition des locaux

Lors de l'expérience lancée en 1978, la Direction du

Livre recommandait les dispositions mises en application à la BPI : la consultation devait se faire parmi les livres, dans la salle de lecture ou d'étude. Mais depuis 1978, cette conception a évolué. Les dernières normes préconisées par la DLL conseillent⁽¹⁾, en ce qui concerne la mise en service des vidéocassettes dans les bibliothèques publiques, aussi bien la consultation intégrée dans la salle de lecture que l'implantation dans un local spécialement réservé à cet effet, à condition toutefois qu'il soit bien visible.

a) les salles spécialement affectées à la vidéo

A Lyon, la consultation se pratique dans une salle spéciale, assez vaste (96 m²), située au rez-de-chaussée de la bibliothèque, à l'écart de la salle de lecture. La vidéothèque est équipée de 4 magnétoscopes 3/4 U-Matic et d'un 1/2 pouce VHS, et de 4 moniteurs sur lesquels peuvent être utilisés 20 casques à infrarouge, équipés de récepteurs, ce qui permet d'assurer 4 programmes différents pour un total de 20 personnes. Elle peut se convertir également en salle de programmation collective, car les quatre téléviseurs peuvent présenter, en même temps, un seul programme, le son étant alors diffusé par haut-parleur.

A Grenoble, la consultation se déroule également dans une salle spéciale, d'environ 70 m², au premier étage de la bibliothèque, à proximité de la discothèque et de l'artothèque. 3 magnétoscopes permettent le passage de 3 programmes pour neuf personnes au maximum. Une salle polyvalente, jouxtant la vidéothèque et équipée d'un projecteur 16 mm et de moniteurs accueillent les groupes pour les consultations collectives.

La situation est très différente à Saint-Etienne car la vidéothèque a été installée, faute de place à la BM, dans les locaux de la bibliothèque de la Maison de la Culture (MCC). C'est une bibliothèque qui offre essentiellement des ouvrages et des revues consacrés aux domaines artistiques, et elle est donc considérée un peu comme une annexe spécialisée de la BM, qui contrôle la gestion

Cf. : BM : construction, équipement. Direction du Livre et de la lecture. 1984.

des vidéocassettes.

La MCC propose depuis 1981 un service de prêt de vidéocassettes 1/2 pouce VHS, essentiellement des films de fiction..IL a donc paru intéressant de regrouper et de faire fonctionner de façon complémentaire ces deux vidéothèques de nature différente .

La bibliothèque de la MCC dispose de 2 magnétoscopes U-Matic 3/4, équipés de 6 casques chacun, mais l'exiguïté des locaux permet difficilement la programmation simultanée de deux films. Pour les groupes de plus de 10 personnes, la MCC offre la possibilité d'un accès à d'autres salles.

b) la consultation intégrée dans l'espace de lecture

A Annecy, deux unités de visionnement sont disposées dans la salle de lecture et comportent 4 casques chacune. Une troisième unité réservée aux enfants est située dans une petite pièce circulaire, sans ouverture, et destinée à l'heure du conte. Il n'y a pas de casque, la consultation y est toujours collective. Pour recevoir des groupes de jeunes ou d'adultes, la bibliothèque a accès à une salle du CAC, qui occupe le même bâtiment.

La bibliothèque de Valence dispose de 3 magnétoscopes dispersés dans divers endroits. L'un est situé dans la section enfantine, un peu à l'écart du coin étude, et permet la consultation d'un programme par 4 enfants. Un autre, également équipé de 4 casques, se trouve dans la salle de lecture réservée aux adultes. Quant au troisième, il offre la possibilité de programmation collective dans une salle spéciale, accessible par la discothèque.

c) les futures vidéothèques

Selon les locaux dont elles disposent, la consultation aura lieu dans une salle spécialement affectée (Bron), mais le plus souvent elle se fera dans divers espaces de la bibliothèque : salle de lecture (Bourg-en-Bresse), salle de lecture et discothèque (Villeurbanne), coin revues (Pont de Claix)...

bibliothèque de	nbre magnetos au service du public	nbre de casques disponibles	vidéothèque ou intégration	salle de visionnement collectif	nbre magnetos interne ou de remplacemT
Anecy	3	4x2	{intégration s. de Lect.	pour enfants	0
Bron	(2)	5x2	vidéothèque	oui	1
Grenoble	4	3x3	vidéothèque	oui	2
Lyon	{4 3/4 1 1/2 trist.	4x5	vidéothèque	vidéothèque	1
Saint-Etienne	2	6x2	{vidéothèque à la MCC	{salle de la MCC	-
Valence	3	4x2	intégration	oui	{1 unité mobile tristd
Villeurbanne	(3)	8	{intégration discoth. s. de lect.	s. exposit.	0
BCP Ardèche	1	-	-	-	-
BCP Loire	{I VHS por- table	-	-	annexes	{1 U-Matic 1 VHS parfois prêté aux annexes

(2) = nombre de magnétoscopes non encore mis en service

TABLEAU RECAPITULATIF DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LA
 CONSULTATION SUR PLACE

2 . Le personnel

Parmi les obstacles évoqués par les bibliothèques qui ne sont pas encore équipées, le manque de personnel et l'absence de formation étaient largement mentionnés. Il en est de même dans les bibliothèques qui disposent d'une collection.

a) les postes

Le nombre de personnes qui travaillent dans ce secteur est le plus souvent jugé insuffisant, et il ne varie guère en fonction de la taille de la bibliothèque.

Bibliothèque	nbre de poste (vidéo)	nbre de poste (global)
Anecy	1/2	30
Bron	1/2	15
Grenoble	1+ 1/2 serv. pub.	20
Lyon	4	275
S ^t -Etienne	2	-
Valence	1	40
Villeurbanne	2 à tps très partiel	7 + TUC
Ardèche	0	15
Loire	1	23

Ces personnes effectuent généralement les mêmes tâches : achat, visionnement, équipement, catalogage, accueil du public, accueil des groupes, animations vidéo... Le visionnement nécessite beaucoup de temps. Or, il est nécessaire pour juger de la qualité des copies, pour cataloguer et pour la connaissance du fonds. Et c'est souvent ce qui est sacrifié, pourtant, par manque de temps.

A Lyon, à Grenoble, à Valence et à la BCP de la Loire les vidéothécaires consacrent également une partie de leur temps à la prospection.

b) La formation

La formation du personnel se fait généralement sur le tas, car les centres de formation professionnelle ne consacrent à ce support que deux ou trois heures d'enseignement, actuellement. Notons cependant que plusieurs personnes gérant les vidéocassettes ont une formation de discothécaire : à Annecy, Grenoble et Villeurbanne.

La plupart ont cependant effectué quelques stages :

- de réalisation technique audiovisuelle, avec le CFPC de Lyon (3 semaines pour Lyon, 1 semaine pour Annecy).
- d'analyse de l'image et de catalogage, organisé par l'ARIA à Grenoble et suivi par les vidéothécaires de Lyon, Valence, Saint-Etienne.
- stage ACORD sur les problèmes posés lors de la création d'une vidéothèque, sur la prospection régionale et sur la question des droits, avec une quinzaine de personnes de la région.

2 ou 3 stages ont été programmés par la DLL mais il semble qu'aucun bibliothécaire de la région n'y ait participé.

On peut également penser que les contacts qu'entretiennent entre eux les bibliothécaires de la région contribuent de manière non négligeable à cette formation.

3 . Le budget

Le budget affecté aux vidéothèques enregistre de grands écarts d'une bibliothèque à l'autre. Cela dépend en grande partie de la taille de la municipalité, de la date de départ des acquisitions, mais aussi des perspectives de développement de ce service.

cf le tableau page suivante

Bibliothèque de	Budget vidéothèque	% budget global
Annecy	30 000 F	2,85 %
Bron	40 000	10 %
Grenoble	43 000	4 %
Lyon	140 000	env. 4 %
Saint-Etienne	20 000	-
Valence	40 000 + 6 000 (maintenance)	2,85 %
Villeurbanne	30 000	12,5 %
BCP Ardèche	30 000	-
BCP Loire	100 000	13,6 %

Dans le budget le plus important, celui de la BM(1) de Lyon, figure une part conséquente consacrée à l'achat de matériel. C'est certainement le cas aussi pour la BCP de la Loire.

Les budgets moyens (30 à 40 000 F) sont essentiellement destinés à l'acquisition des cassettes, mais ils peuvent être parfois lourdement grevés par les frais d'entretien et de réparation du matériel. Les contraintes de maintenance sont lourdes et nécessiteraient une formation adaptée.

4 . Les problèmes de maintenance

A Grenoble, où les unités de visionnement sont déjà très anciennes et totalisent un nombre d'heures de fonctionnement remarquable puisqu'elles sont utilisées depuis 8 ans, le vidéothécaire essaie d'assurer lui-même l'entretien ainsi que les petites réparations concernant la partie mécanique du magnéto-

.....

Cf. Annexe VI : le budget de la vidéothèque de la Part-Dieu.

A Annecy, un contrat de maintenance avait été signé, en 1985, avec une entreprise, pour l'ensemble du parc audiovisuel de la bibliothèque : 3 magnétoscopes, 3 moniteurs et 9 platines. D'un prix assez élevé (9000 F), il s'est avéré peu rentable. Des frais supplémentaires ont été facturés et un magnéscope a été immobilisé pendant six mois pour une réparation. Il a donc été abandonné en 1986, la bibliothèque ayant décidé de faire appel ponctuellement à un réparateur.

A Lyon, le parc des appareils audiovisuels est important, et le responsable de la vidéothèque préfère avoir recours au même fournisseur pour ses achats. L'entretien est donc assuré régulièrement par les mêmes personnes qui connaissent ainsi très bien les problèmes des équipements, qui peuvent intervenir rapidement et surtout donner des conseils d'entretien et d'utilisation.

B . LA CONSULTATION SUR PLACE INDIVIDUELLE

1 . Les heures d'ouverture

Les horaires d'ouverture sont assez larges et correspondent souvent à ceux des autres secteurs.

Annecy : 33 H/semaine

Grenoble : 31 H

Lyon : 38 H

Valence : 30 H

S^tEtienne : 25 H (surtout en fin d'après-midi et samedi)

Ils recouvrent cependant des réalités de fonctionnement très différentes. A Lyon et Grenoble, l'ouverture du service requiert la présence permanente du personnel. A Annecy et Valence, ce sont les bibliothécaires en poste au bureau d'accueil de la bibliothèque qui assurent la manipulation des cassettes et la surveillance des appareils.

2 . Les conditions d'accès à la vidéothèque

La consultation sur place est toujours gratuite, mais est parfois soumise à diverses formalités qui déterminent certaines conséquences sur le public.

A Lyon et Annecy, une pièce d'identité est exigée en échange des casques qui peuvent être facilement dérobés. Les casques utilisés à Annecy ont une valeur d'environ 250 F et sont gardés derrière la banque d'accueil. A Lyon, si les casques sont moins coûteux, les récepteurs à infrarouge qui les accompagnent nécessitent un certain investissement : environ 1200 F chacun.

A Grenoble, on ne demande que la carte d'inscription à la bibliothèque. Mais il est à noter que dans ces trois bibliothèques, les enfants de moins de 13 ans ne sont pas admis, s'ils ne sont pas accompagnés par un adulte.

Dans l'ensemble d'ailleurs, les enfants ne peuvent avoir accès individuellement à la consultation des vidéocassettes, sauf à la BM de Valence qui est la seule bibliothèque à mettre un équipement à leur disposition.

Les bibliothécaires justifient diversement ce choix. A Grenoble, on a constaté que les jeunes spectateurs "chassaient" le public adulte. A Lyon, on redoute un phénomène de monopolisation - comme pour la télévision - au détriment de la lecture.

3 . L'accès aux films

Dans toutes les vidéothèques, les cassettes sont rangées d'après leur ordre d'entrée. Elles sont le plus souvent disposées sur des rayonnages proches des magnétoscopes : derrière la banque d'accueil à Grenoble ou à Lyon ; dans la salle de lecture, à l'écart, à Valence. Seule, la bibliothèque d'Annecy les a remises, faute de place, dans un local fermé à clé, mais accessible.

Pour effectuer son choix, le public a recours à un catalogue qui est souvent très élaboré. Ces catalogues se présentent généralement sous la forme d'un livret. Ils ont été dans

l'ensemble dactylographiés puis traités par les services municipaux. La BM de la Part-Dieu a cependant fait appel à une entreprise extérieure pour le logo et pour la photocomposition du catalogue.

Ces catalogues ont tous un classement thématique qui correspond aux grands secteurs de la classification Dewey : généralités, religion, sciences sociales, histoire...⁽¹⁾

Les notices comportent le titre, la mention du réalisateur, du producteur, la date, la durée du film et un résumé. Le plus souvent, figurent également la cote Dewey, le support, le standard couleur. Seul, celui de la BM de Lyon comprend un index thématique.

Le numéro de la cassette - qui correspond à son ordre d'entrée - est signalé, bien en évidence dans la marge : c'est ce que le public doit retenir pour avoir accès au document désiré.

Ces catalogues sont mis à la disposition des usagers sur les banques d'accueil ou sur les tables de travail. A Annecy, où il n'existe qu'un seul exemplaire, il se trouve à proximité des moniteurs.

Ces catalogues se périment vite et nécessitent un travail de mise à jour. On envisage à Lyon de le refaire tous les ans. A Grenoble, on a constitué, en plus, un classeur à feuillets mobiles, ce qui permet d'intercaler provisoirement les nouveautés.

Notons enfin que toutes les bibliothèques de la région, sauf celle d'Annecy, ont incorporé des fiches de catalogage dans le fichier matière général. A Lyon, les films ayant trait à la région sont également signalés dans le fichier matière du fonds local. Cependant il ne semble pas que cette formule, qui a le mérite d'attirer l'attention des lecteurs sur l'existence d'autres types de documents, soit beaucoup utilisée. Habituellement, les films sont choisis à l'aide du catalogue spécifique ou sont connus par le bouche à oreille.

Il importe donc que les catalogues, qui constituent en fait l'unique moyen d'accès à ce type de document, soient particulièrement soignés et attractifs.

.....

Cf. : Annexe IX : Introduction au catalogue de la BCP de la Loire.

4 . Le choix des films

Lorsque l'on demande à un bibliothécaire quels sont les "best-sellers" de son fonds, la réponse est toujours rapide et précise : ce sont les films d'histoire, de politique, de médecine plus quelques titres concernant des animaux ou certains sports qui sont le plus demandés. Quelques chiffres permettent d'ailleurs de confirmer cette impression.

Généralement, lorsqu'une cassette est programmée, le bibliothécaire coche une grille disposée dans le boîtier. Ces marques permettent donc de connaître avec précision le nombre de demandes concernant chaque film. A la BM de Grenoble, l'ensemble des résultats obtenus depuis l'ouverture ont été analysés à la fin de 1984.

22 826 Visionnements ont été enregistrés en un peu moins de 5 ans, pour une collection comptant alors 604 titres. Sur ces 22 826 demandes, 7518 concernaient les domaines de l'histoire et de la politique (soit 33 % de l'ensemble) et 3467 les sports (15 %). On note aussi 5,8 % pour la médecine et 4 % pour les animaux. Des films comme "Algérie française", "Guerilleros", "Les Enfants de Marx et de Coca-cola" (sur les années soixantes) sont sortis en 5 ans environ 350 fois et le film "Naissance", 408 fois (avec la même bande magnétique !). Certains films de sport : "Cent motos pour l'aventure", "Bjorn Borg" totalisent environ 200 visionnements.

Quant au patrimoine dauphinois, s'il n'atteint pas les scores précédents, il semble être regardé régulièrement avec une moyenne de 50 passages pour les plus anciens.

Les titres les moins demandés concernent les domaines de l'agriculture, de l'art, du théâtre et de la sociologie. 19 d'entre eux, acquis en 1983-1984, c'est-à-dire au cours de l'année précédant ce relevé, n'avaient pas encore été visionnés.

A Lyon, les bibliothécaires tiennent une comptabilité⁽¹⁾ étroite des passages et du nombre de spectateurs pour chaque film,

.....

(1) Cf. : statistiques de la vidéothèque de Lyon : Annexe VII.

ce qui permet de constater que, de la même façon, ce sont les films de la classe 300 (politique), 700 (sport) et 900 (histoire) qui sortent le plus.

5 . Le public

En raison de la courte existence des vidéothèques, il n'existe guère de résultats chiffrés dans ce domaine. Nous disposons cependant du nombre de visionnements effectués dans diverses bibliothèques pendant l'année 1985.

Bibliothèque de	Nbre visionnement	Moyenne mensuelle
Annecy	(adulte) 820 (enfant) 120	68,3 ensemble 78,3
Grenoble	4300	358
Lyon	-	687 (avril)
S ^t Etienne	319	26,6
Valence	3179	264,3

L'utilisation et la mise en valeur des collections sont donc très variables d'une bibliothèque à l'autre. Il faut cependant nuancer ces résultats en fonction des horaires d'ouverture de la bibliothèque et d'une éventuelle fermeture estivale. En ce qui concerne S^tEtienne, le responsable de la vidéothèque reconnaît que cette collection encyclopédique est sous-utilisée dans le cadre d'une bibliothèque spécialisée dans le domaine artistique. Les perspectives de construction d'une nouvelle BM devrait permettre de modifier cette situation.

D'une manière générale, si l'on exclut la BM de Lyon qui a ouvert tout récemment ce service et qui fonctionne le plus souvent au maximum de ses possibilités, les bibliothécaires constatent une légère diminution de la fréquentation, sensible à Grenoble, Annecy et Valence. L'augmentation générale de l'offre

en matière d'audiovisuel (apparition des radios libres, de nouvelles chaînes de télévision, popularisation des magnétoscopes domestiques) et l'érosion de la curiosité du public peuvent peut-être expliquer ce fléchissement

A Grenoble, lors des premières années, le service était saturé et les demandes ne pouvaient pas être toutes satisfaites. Si le nombre annuel de visionnements ne s'est pas modifié (un peu plus de 4000 par an), le responsable de la vidéothèque constate cependant qu'il y a moins d'affluence et que les usagers n'ont plus guère à attendre leur tour. Surtout, il remarque des changements dans la composition du public.

Lors de l'enquête effectuée en 1979 dans les 8 bibliothèques qui expérimentaient alors l'audiovisuel (dont Grenoble)(1) Jean Claude Passeron avait relevé, parmi les utilisateurs de la vidéo, une assez bonne représentation de toutes les couches sociales, avec cependant une dominante des classes moyennes et des étudiants. Actuellement, le vidéothécaire note qu'un resserrement s'est opéré en faveur du public étudiant.

A Lyon, les personnes qui assurent l'accueil décrivent sans hésitation le public, comme étant "jeune, masculin, étudiant et dans une certaine proportion, étranger".. Or, il serait intéressant de faire une comparaison avec le public vidéo de la BPI, qui se définit par les mêmes caractéristiques. Curieusement, d'autres attitudes sont similaires et pourraient être mises en parallèle. Comme à la BPI,(2) certaines personnes ont tendance à mobiliser les casques d'écoute pendant plusieurs heures pour regarder ce qu'ont demandé d'autres spectateurs, ou pour revoir inlassablement les mêmes films(politique, sport). Enfin, comme à la BPI, les vidéothécaires constatent une certaine forme de détournement des film, un certain voyeurisme. Pour donner un exemple précis, en avril et mai, le (3) film de Coline Serreau a connu un grand succès, dû en partie à une séquence rapportant l'interview d'une actrice de films pornographiques. Le mode de fonctionnement propre à la BM de la Part-Dieu qui est, comme la BPI, un lieu où l'on peut séjourner plusieurs heures, et le phénomène de grande agglomération urbaine peuvent sans doute expliquer ces similitudes.

.....

(1) Cf. Bibliographie, n° 7.

(2) Cf. Bibliographie, n° 4 et n° 6.

(3) "Mais qu'est-ce-qu'elles veulent"?

Il semblerait , dans tous les cas que la place de la vidéothèque dans la bibliothèque, et le fonctionnement général de celle-ci aient une certaine incidence sur le comportement du public.

6 . Importance de l'implantation de la vidéothèque et des conditions matérielles de visionnement

Divers essais qui ont été tentés à Grenoble et à Valence permettant de rendre compte de l'influence des conditions matérielles sur l'attitude du public.

A Grenoble, lors de l'ouverture, les magnétoscopes étaient situés - comme le recommandait la Direction du Livre - dans la salle de lecture. Mais les mauvaises conditions de visionnement (lumière naturelle trop intense, passages trop fréquents) ainsi que le constat que cette disposition favorisait les attroupements de badauds ont très vite fait préférer l'installation de la vidéothèque dans une salle réservée à ce seul usage.

Pourtant, depuis quelques semaines, on remet en cause ce fonctionnement. La bibliothèque de Grand'Place a pour vocation essentielle le prêt, et les habitués n'y séjournent guère, sauf les étudiants. Or, la consultation sur place exige d'avoir du temps, et de prolonger son séjour parfois pendant plusieurs heures. Il est donc question, à l'heure actuelle, de transférer la vidéothèque de consultation à la salle d'étude de la bibliothèque municipale, où le public reste parfois très longtemps pour travailler. D'autre part, la collection semble en harmonie avec ce type de bibliothèque. Un service de prêt de vidéocassettes pourrait alors être rapidement instauré à Grand'Place.

En revanche, à Valence, les essais d'adaptation au public sont très différents et évoluent en quelque sorte en sens contraire. Les bibliothécaires avaient opté pour un espace adapté, confortable , avec lumière tamisée. Or, cette salle n'est accessible qu'en traversant la discothèque. Trop isolée, elle n'attirait guère la curiosité du public. De plus, une personne était mobilisée

durant toute la période d'ouverture pour répondre aux éventuelles demandes. Depuis janvier 1986, 2 des 3 magnétoscopes ont été dispersés dans les salles de lecture, l'un dans l'espace de travail de la section enfantine, dans un endroit calme, l'autre dans la salle de lecture des adultes.. Cependant, si les conditions sont bonnes et favorisent les demandes à la bibliothèque des enfants, le magnétophone réservé aux adultes se trouve, faute de place, dans un lieu de passage et dans une zone assez lumineuse. Cela ne suscite guère la concentration nécessaire, et cela perturbe également les lecteurs car les spectateurs, isolés par leur casque, échangent parfois à très haute voix leurs impressions. Néanmoins, on enregistre une légère hausse des demandes depuis ces transformations.

L'implantation des appareils nécessite donc une certaine réflexion avant le choix d'une installation définitive. Il faut également tenir compte d'une évolution possible du public.

7 . La signalisation et la promotion de la vidéothèque

Pour remédier à ces problèmes d'installation, une bonne signalisation du service doit permettre d'attirer l'attention des usagers et de les guider dans leurs démarches. Le plus souvent, sauf dans les bibliothèques qui ont préféré regrouper les documents, des panneaux indiquent, dès l'entrée la place de la vidéothèque. On a même eu recours à Grenoble à de grandes lettres-néon bleues pour signaler sa présence au premier étage. A Valence, des papiers expliquant comment demander les films ont été déposés sur les tables de la salle, sans grand succès semble-t-il.

Par ailleurs, les bibliothèques mentionnent toutes, (1) dans leurs dépliants, la possibilité de consulter des films, à la demande. Il semble cependant que la meilleure promotion soit le fait des programmations collectives.

.....

(1) Cf. Annexe VIII : dépliant de la BM de Grenoble (Grand'Place).

C . LA CONSULTATION COLLECTIVE

Les vidéothèques proposent toutes deux types de consultations collectives : le travail ponctuel ou suivi avec un groupe, sur rendez-vous, et les programmations régulières sur un thème précis. X

1 . Les groupes

Ce sont bien évidemment les groupes scolaires - surtout de l'école primaire ou des collèges - qui ont le plus souvent recours à la vidéothèque pour leurs travaux ou leurs animations. Cependant, des associations, des personnes âgées, des clubs de loisirs demandent également des rendez-vous. L'accueil des groupes est un service souvent lourd, qui occupe beaucoup de temps : il faut gérer le planning, discuter avec les responsables, proposer des films, et assurer le fonctionnement des appareils. Mais cela peut être très important pour l'image de marque de la bibliothèque.

Le rythme de l'accueil est variable selon les bibliothèques : 3 matinées par semaine à Lyon, tous les jours, à la demande à Valence dans la limite d'un groupe par demi-journée. C'est peut-être d'ailleurs la vidéothèque qui reçoit le plus large éventail de groupe, de la crèche au troisième âge, mais elle a effectué une promotion systématique en envoyant son catalogue dans de nombreuses écoles ou institutions. Elle propose d'ailleurs des travaux suivis avec des groupes comme par exemple un centre psychothérapique. Les écoles posent cependant de gros problèmes. Certaines visites ne sont ni préparées, ni motivées : il faut éviter alors que la vidéothèque ne serve de " bouche trou " à des enseignants à court d'animations.

A Grenoble, dès l'ouverture, de nombreux groupes scolaires demandaient des rendez-vous. Le service étant alors très chargé, deux matinées seulement leur avaient été réservées et la gestion du planning avait été confiée au CDDP. Actuellement, le rythme

de ces visites a nettement diminué, aussi le vidéothécaire a-t-il repris lui-même en main la gestion du planning. Il a également assoupli les contraintes horaires qui rebutaient les écoles. Il n'en demeure pas moins cependant que ces séances restent très utilisées par des groupes d'adultes, dont certains reviennent périodiquement depuis l'ouverture. Par exemple, l'Ecole d'infirmières qui a ainsi accès à des films médicaux et sociologiques, ou des stagiaires du CFPC.

2 . Les programmations thématiques

Les bibliothèques proposent souvent des animations vidéo dans le cadre d'expositions plus générales. Ainsi, sur le Brésil à Villeurbanne , sur L'Inde et dans le cadre de la "Décade allemande" à Saint-Etienne

Des programmations plus régulières ont lieu à Grenoble et à Lyon. A Lyon, le premier mercredi du mois a été réservé à une animation-débat, parfois avec des réalisateurs ou des artistes. Parallèlement, des oeuvres de photographes ou de graveurs sont accrochées au murs de la vidéothèque pour une durée de un mois. A Grenoble, de novembre à mars 1986, le samedi après-midi, ont été présentés des "vidéo-portraits" qui ont parfois attiré un public important (90 personnes pour Lacan). La promotion de ces programmes était légère mais bien ciblée : ils étaient annoncés sur les panneaux d'affichage lumineux de la municipalité et des tracts-affichettes ont été distribués dans des librairies et d'autres lieux de la ville, ce qui a permis de toucher le public intéressé par ce type d'animation.

Même si ces programmations ne rassemblent en moyenne qu'une quinzaine de personnes, elles semblent jouer un rôle dans le fonctionnement de la vidéothèque. Elles favorisent en effet la mise en valeur de certains titres du catalogue ainsi que les échanges entre spectateurs, ce que ne permet pas le système de casques "vissés" aux oreilles.

D . LA VIDEO DANS LES BCP

C'est tout récemment que la vidéo a fait son apparition dans les BCP de la région, en 1984-85. Pourtant, malgré un budget en progression (de 10 000 à 30 000 F en Ardèche et de 30 000 à 100 000 F dans la Loire), elles hésitent à définir les modalités de fonctionnement et doivent faire face à de nombreux problèmes que ne connaissent pas les BM.

Les BCP ont pour vocation essentielle le prêt et leurs locaux ne sont généralement pas adaptés pour recevoir le public. Les collections entreprises, en cassettes 3/4 U-Matic et destinées à la consultation sur place sont de toute évidence mal adaptées à leur fonctionnement. Au départ, l'idée des responsables était de proposer des animations ou un système de consultation dans les annexes ou les relais. Or, le matériel s'avère lourd, difficilement transportable et insuffisant . Il faudrait constituer un parc de matériel pour le prêt ou inciter les municipalités à investir dans un magnétoscope. Mais le 3/4 de pouce est cher et aurait une utilisation limitée dans ces communes. De plus, cela exige de former les personnes bénévoles responsables de ces relais, au maniement de ces équipements. Les bibliothécaires de BCP manifestent le plus souvent un certain découragement devant les problèmes posés par l'utilisation de ce fonds. Pourtant, dans la Loire comme en Ardèche, des animations ont été organisées en 1985. Des expositions-animations sur l'Inde, le Brésil ou destinées à la jeunesse ont circulé dans le département de la Loire.

En raison de la quasi-absence de matériel, jusqu'à présent, dans les annexes (un simple téléviseur à Neulise, une unité VHS à Boug-Argental), la BCP prête un magnétoscope 1/2 p. portable et peut également faire circuler un deuxième magnétoscope VHS (non portable) . Ce type d'appareil nécessite donc un transfert des cassettes de format 3/4 en 1/2 pouce. La BCP dispose aussi d'un magnétoscope 3/4, mais il sert essentiellement au travail interne. Etant donné son encombrement, il peut difficilement être transporté. Il pourra cependant être utilisé pour la consultation sur place dans le cadre de la vidéothèque prévue dans les projets de la nouvelle centrale.

Il convient de rappeler que la BCP de la Loire a choisi depuis janvier, comme la BCP du Rhône, de constituer un fonds de cassettes destinées au prêt, ce qui semblerait mieux convenir aux objectifs de ces bibliothèques. Les fonds doivent cependant être assez importants pour permettre une rotation et si l'on veut intéresser plusieurs annexes ou relais. Surtout, il sera nécessaire de former leurs responsables à ce nouveau type de prêt : participation, caution, vérification des bandes ? La décision ne semble pas encore prise. (1)

Il ne semble pas cependant que cette perspective, à très court terme, du prêt rende caduque la collection de 3/4 de pouce. Même si les magnétoscopes se répandent rapidement, les animations-vidéo constituent encore dans certains lieux les seuls accès aux documents audiovisuels - en dehors de la télévision, bien sûr - .

En raison des origines communes de l'essentiel des collections, les vidéothèques fonctionnent donc selon les mêmes modalités. Malgré des différences notables dans les systèmes mis en place, le type de consultation reste le même d'une bibliothèque à l'autre : visionnement individuel avec des casques ou programmation collective. Pas une n'a pu envisager, comme elles le souhaiteraient parfois, un mode d'accès différent pour ces documents : arrêt sur l'image, travail à deux ou trois personnes sans casque, dans un espace isolé, comme cela semble se pratiquer dans des vidéothèques américaines, ou même françaises, à Angoulême par exemple.

.....

Cf. Annexe IX : Introduction au catalogue de la BCP de la Loire.

CHAPITRE V

CONTACTS, COOPERATION ET PERSPECTIVES

EN RHONE-ALPES

La présence d'une dizaine de vidéothèques en Rhône-Alpes, en fonctionnement ou en cours d'installation, donne une physionomie particulière à cette région et reflète un certain dynamisme et une volonté d'ouverture sur les nouveaux média.

Lors de l'établissement de ce questionnaire, il nous avait paru intéressant - afin de mieux comprendre comment étaient constituées les collections, comment elles étaient intégrées à la région et dans quelles perspectives elles se situaient - de savoir si les bibliothécaires entretiennent des relations avec d'autres organismes et si ils pratiquent des échanges d'information et de documents dans le domaine audiovisuel.

A . LES CONTACTS

Dans la première partie de l'enquête, nous demandions si les bibliothécaires avaient connaissance de l'existence de vidéothèques dans d'autres institutions et s'ils avaient établi des liens. 2 réponses seulement nous ont été données. La BCP de l'Ardèche signale exclusivement le CDDP et l'Ecole Normale, sans préciser toutefois le type de rapports institués. La seconde réponse émane de Grenoble et cite différents organismes qui possèdent des vidéocassettes : Université de Médecine, CRDP... mais il semble que l'essentiel des contacts extérieurs concerne

des réalisateurs, des producteurs, mais surtout des organismes de production : Maison du Cinéma, CEMAGREF (Institut de la neige), Télépromotion rurale, SEMITAG (transports grenoblois), dans le cadre de la prospection régionale.

En revanche, les bibliothécaires insistent tous, sauf à la BCP de l'Ardèche, sur l'importance des contacts personnels entretenus avec les collègues de la région. A Villeurbanne, LYon et Bron, ils signalent même la tenue de réunions trimestrielles regroupant certains vidéothécaires et discothécaires du département du Rhône, pour partager des informations et envisager des actions communes.

Enfin, les questionnaires en provenance de Lyon, Saint-Etienne, Villeurbanne et Grenoble font mention de contacts suivis avec leurs collègues par l'intermédiaire de la commission "Documents sonores et audiovisuels" au sein de l'ACORD.

Il nous a paru intéressant d'évoquer quel était le type d'échange d'information pratiqué dans ce cadre ainsi que les perspectives que peut laisser entrevoir l'ACORD au niveau régional.

B . L'ACORD

L'ACORD est une Agence de Coopération Régionale pour la Documentation, créée dans la perspective de la décentralisation. C'est une association, subventionnée en partie par le Ministère de la culture et la Direction du Livre, qui a été élaborée au cours de l'année 1984, et qui a été mise en place le 20 avril 1985. Elle a pour but la coopération entre les bibliothèques et les autres organismes de documentation en Rhône-Alpes. Elle se propose, sur le plan régional de résoudre les problèmes d'accès à l'information bibliographique, sonore et audiovisuelle, de favoriser la conservation, l'élimination et la diffusion du patrimoine tant imprimé que sonore et audiovisuel. Dans le cadre de cette agence, 4 groupes de travail ont été constitués : l'accès à l'information bibliographique, les documents sonores et audiovisuels, le patrimoine et la formation professionnelle. Très vite ont

été ajoutés deux secteurs : la littérature enfantine et les problèmes juridiques.

Le groupe de travail sur les documents sonores et audiovisuels s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année 1984 et au début de 1985, ce qui a permis d'analyser les besoins des professionnels de la région, dans ce domaine.

La principale préoccupation des bibliothécaires était alors le risque de voir disparaître, dans le cadre de la décentralisation, les services de la Direction du Livre et particulièrement les structures du réseau permettant l'achat et la diffusion des films documentaires.

Comme cela est apparu dans les chapitres précédents, plus de 90 % des collections de vidéocassettes dans les bibliothèques publiques de la région sont alimentées par ce réseau. Or, la disparition de celui-ci signifie pour beaucoup de bibliothèques la mort lente des fonds constitués. Les droits sont en effet acquis pour une durée de 10 ans, et les bibliothèques n'ont pas de ressources suffisantes pour prospecter et négocier isolément des contrats. Les collections qui ne pourraient plus être réactualisées convenablement seraient condamnées à disparaître.

L'un des premiers objectifs de ces réunions était donc d'envisager des solutions pour pallier à cette éventualité, et de mettre en place, au niveau régional, un relais, une structure chargée de prospecter et de négocier les droits pour les bibliothèques, mais aussi de gérer la partie technique : constitution et conservation des masters, duplication, diffusion...

L'essentiel des discussions a donc porté, au cours des 6 réunions, sur les problèmes de droits et d'investissements. Un autre point, qui découle naturellement des problèmes précédents a été également largement débattu : le prêt. Fallait-il continuer, au niveau régional de proposer aux bibliothèques des cassettes 3/4 de pouce, pour la consultation sur place, ou ne valait-il pas mieux chercher des solutions pour instaurer le prêt, avec des cassettes 1/2 pouce, et de la fiction ? La mise en place du système proposé par l'ADAV permet d'apporter, au moins dans une grande part, une réponse à cette question.

Jack
-temer
H
20

D'autre part, il semble maintenant que la DLL continuera encore pour un temps l'achat de droits au niveau national et international. L'ACORD pourrait alors, au moins dans les premiers temps, se consacrer à la prospection régionale. Cette question a été largement abordée lors du dernier stage de l'ACORD, fin mai. Des producteurs régionaux sont venus d'ailleurs présenter les possibilités qu'ils pouvaient offrir. Et l'ACORD a entrepris de constituer un catalogue des ressources existant en Rhône-Alpes et concernant l'ensemble des domaines couverts (organismes, personnes-ressources).

Une structure chargée de cette prospection régionale et proposant un travail suivi dans le secteur audiovisuel pourrait alors être rapidement mise en place. Diverses possibilités pourraient être également envisagées et étudiées : faire connaître cette production régionale, par exemple en organisant un festival, créer un parc de matériel, considérer le problème des télécinéma.

D'autre part, l'ACORD peut avoir un rôle important à jouer au niveau de la formation. Déjà, lors du stage de mai 86, différentes interventions ont présenté, à la demande de bibliothécaires, les problèmes posés par la création et le fonctionnement des vidéothèques. Des évaluations de coûts, pour la consultation sur place et pour le prêt, ont été proposées et il semblerait qu'une formation technique de base intéresserait les vidéothécaires.

L'ACORD prépare donc actuellement la mise en place de structures qui lui permettront de promouvoir l'audiovisuel dans la région. La prospection à l'échelle régionale permettra de regrouper les efforts épars, réalisés jusque-là par trois ou quatre vidéothécaires isolés, et d'élargir le champ de recherche. La prospection devrait également étendre l'éventail de choix de films et atténuer le poids de la dépendance envers le réseau national.

CONCLUSION

Les contacts suivis qu'entretiennent entre eux les vidéothécaires, la présence d'une agence de coopération qui veut promouvoir le secteur audiovisuel, et enfin l'importante proportion de réponses au questionnaire proposé témoignent de l'intérêt porté à la vidéo dans les bibliothèques de la région.

Ce nouveau média semble dans l'ensemble considéré comme un document qui a sa place dans les bibliothèques, au même titre qu'un livre ou un disque. Une seule réponse émanant d'une petite bibliothèque non équipée fait mention du rôle attractif de la vidéo et reconnaît considérer l'audiovisuel, comme un "plus" à apporter, le moyen de gagner une tranche d'âge supplémentaire et de "faire moderne". Certains bibliothécaires regrettent cependant que l'éventail proposé jusqu'à présent cantonne la vidéo dans le domaine documentaire et qu'elle ne soit encore considéré que comme un complément, un prolongement du livre. Si la plupart estime la valeur du catalogue proposé par la Direction du Livre et reconnaît l'intérêt de pouvoir présenter des documents souvent inaccessibles par ailleurs, on aimerait aussi que ce support devienne autonome. La perspective du prêt de film de fiction peut modifier cet aspect : ce sera le moyen d'ouvrir enfin les bibliothèques au domaine du cinéma.

Depuis l'envoi de l'enquête, fin février, la situation n'a cessé d'évoluer, mais les résultats permettent néanmoins de dégager certains points importants.

On constate tout d'abord un désir de s'adapter à la situation actuelle et d'intégrer les nouvelles techniques. Si à l'ouverture de la première vidéothèque de la région, le prêt n'était guère envisageable, il est actuellement revendiqué par tous les vidéothécaires et intéresse au moins la moitié des bibliothécaires qui ont répondu à l'enquête.

On peut noter, dans certains cas, une volonté de suivre l'évolution du public, de réorienter l'organisation de la vidéothèque en fonction de sa fréquentation. Le développement du prêt contribuera certainement à changer le rapport à la vidéo qui ne sera plus considérée comme un support à part. Il semblerait également que la vidéo en consultation sur place s'orienterait davantage vers les bibliothèques d'étude, où elle a sa place si l'on considère le succès de la Part-Dieu.

D'autres aspects apparaissent régulièrement à la lecture des résultats. On déplore le manque de formation, et l'on souligne la difficulté de faire des choix, sans pouvoir prévoir à moyen terme, l'évolution des coûts et des collections. Il serait intéressant de pouvoir connaître les succès, et les facteurs de réussite, dans les autres vidéothèques, et particulièrement dans les BCP. Enfin, une évaluation nationale pourrait s'avérer intéressante et riche d'enseignements.

ENQUETE SUR LES VIDEOCASSETTESEN RHONE-ALPESSI VOTRE BIBLIOTHEQUE POSSEDE DES VIDEOCASSETTES

Date de constitution du fonds : Date d'ouverture de la vidéothèque : Nombre de vidéocassettes dans la bibliothèque : Format standard :	
---	--

Origine. S'agit-il :	Nombre
.DE vidéocassettes dont les droits ont été acquis par la Direction du Livre ? .D'achats propres à la bibliothèque : - auprès de quels producteurs régionaux ? - auprès de quels producteurs commerciaux ? - auprès de quels organismes ? - auprès de quelles associations ? .De repiquage de vidéos ? .De repiquage d'émissions télévisées ? .De dépôts ou de dons : - par des particuliers ? - par quels organismes ? - par quelles associations ? .De productions ou de co-productions de la bibliothèque? Sur quel sujet ?	

Quels contacts avez-vous à ce sujet avec les BM et BCP de la région ?

Savez-vous s'il existe, dans votre ville ou dans la région, d'autres vidéo-thèques dans des bibliothèques (universitaires, d'instituts, de musées, de grandes écoles, au CDDP ou au CRDP, etc...) ? Avez-vous des contacts suivis ? Pratiquez-vous des échanges d'information ou de documents ?

Constitution du fonds

.Recherchez-vous l'éventail le plus large possible ? Une spécialisation dans un ou plusieurs domaines ? Lesquels ?

.Combien possédez-vous de films de fiction ?
de films d'intérêt local ?
de films destinés aux enfants ?
de films documentaires ?

(d'après la classification Dewey, si vous l'utilisez)

000	100	200	300	400	500	600	700	800	900

UTILISATION

.Pratiquez-vous seulement la consultation sur place ?
Dans quelles conditions ?

.Pratiquez-vous déjà le prêt ? Dans quelles conditions ?

.Nombre de magnétoscopes mis en service ? non encore mis en service ?	
.Nombre de casques utilisés par le public ?	
.Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires ?	

.La bibliothèque dispose-t-elle d'un local spécifique ?

ou s'agit-il d'un espace récupéré sur :

- la salle de lecture ?
- la salle de prêt ?
- la discothèque ?
- la bibliothèque des enfants ?
- autre

.Avez-vous une salle spéciale pour les visionnements collectifs ?

ou s'agit-il d'une salle polyvalente équipée?

.Avez-vous un catalogue spécial pour les vidéos ?

ou sont-elles intercalées dans le fichier général ?

.De quel budget disposez-vous pour la vidéothèque ?

. % par rapport au budget de la bibliothèque ?

.Combien de personnes sont-elles occupées par les vidéos ?

(sur un personnel global de :)

.Aquelles tâches ?

.Ont-elles reçu une formation spécifique ?

Laquelle ?

.Principaux problèmes de mise en service ?

LE PUBLIC

Le visionnement se fait :

.Sur demande individuelle	.
.A la demande d'un groupe .d'adultes	.
.de scolaires	.
.Dans le cadre d'animations ponctuelles	.
.Nombre d'animations en 1985	.

.Avez-vous effectué une enquête sur l'utilisation des vidéocassettes?

En quelle année ?

.Disposez-vous de chiffres, de statistiques ou d'évaluations

-sur la consultation des cassettes ?

-sur le public ?

.Le public intéressé par les vidéos consulte-t-il :

-surtout des livres?

-surtout des périodiques ?

-surtout des documents sonores ?

.Avez-vous constaté une augmentation de la fréquentation depuis l'ouverture de la vidéothèque?

.Ou un changement dans le public ? Ou dans ses habitudes ?

PERSPECTIVES

.Etes-vous favorable au prêt ?

.Envisagez-vous de l'établir (ou de l'étendre) prochainement ?

-pour les documentaires ?

-pour la fiction ?

.Pour quel public ?

-familial ?

-aux collectivités ? Lesquelles ?

Y-a-t-il une demande du public ?

.Avez-vous acheté ou pensez-vous acheter bientôt les cassettes destinées au prêt que propose l'ADAV (Ateliers Diffusion Audiovisuelle) ?

Combien ?

Dans quelles conditions de prêt ?

Pensez-vous équiper la bibliothèque d'un magnétoscope VHS ?

.Avez-vous contacté les vidéoclubs de votre ville ? Pensez-vous qu'il puisse y avoir un terrain d'entente ?

Quels sont vos souhaits pour l'évolution de votre vidéothèque ? Comment envisagez-vous le proche avenir ?

ENQUETE SUR LES VIDEOCASSETTES
EN RHONE-ALPES

SI VOTRE BIBLIOTHEQUE NE POSSEDE PAS DE VIDEOCASSETTES

.Avez-vous recours à la vidéo lors d'animations :

-en empruntant des vidéocassettes ? A qui ?

-en les louant? A qui ?

.Souhaiteriez-vous constituer une vidéothèque dans le cadre de votre bibliothèque ?

.L'envisagez-vous dans les prochaines années ?

.Y-a-t-il une demande du public ?

.Souhaiteriez-vous une consultation sur place ?

le prêt ?

de films documentaires ?

de films de fiction ?

de films pour enfants ?

.Si vous êtes intéressé, quels sont les principaux obstacles à la mise sur pied d'une vidéothèque ?

VIDEOTHEQUES PUBLIQUES

QUELS PEUVENT ÊTRE LES OBJECTIFS D'UNE BIBLIOTHEQUE (BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE OU BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT) QUI OUVRE UNE VIDÉOTHÈQUE ?

- . LA CONSULTATION DE DOCUMENTS SUR PLACE
- . LE PRÊT AUX USAGERS
- . LA CONSTITUTION D'UN FONDS POUR SES ANIMATIONS ET SON ACTION CULTURELLE.

A L'HEURE ACTUELLE, LES DROITS NÉGOCIÉS PAR LA DLL D'UNE PART, PAR L'ADAV D'AUTRE PART, PERMETTENT SOIT LA CONSULTATION "SUR PLACE" DE DOCUMENTS EN 3/4 DE POUCE SOIT LE PRÊT INDIVIDUEL DE DOCUMENTS VHS 1/2 POUCE.

IL N'Y A PAS COMPATIBILITÉ ENTRE LES DEUX FORMULES ET LES COÛTS, POUR UNE BIBLIOTHÈQUE, NE RECOUVRENT PAS LE MÊME SERVICE RENDU AU PUBLIC.

DANS LE PREMIER CAS, CELUI D'UNE VIDÉOTHÈQUE DE "CONSULTATION SUR PLACE", L'INVESTISSEMENT EN MATÉRIEL EST PLUS LOURD POUR UN FONDS DE DOCUMENTS MOINS IMPORTANT ; DANS LE DEUXIÈME CAS, CELUI DE LA VIDÉOTHÈQUE DE PRÊT, CE RAPPORT S'INVERSE.

LES VIDÉOTHÈQUES SUBISSENT LE PARTAGE JURIDIQUE ET LA FORMULE IDÉALE AURAIT ÉTÉ UNE NÉGOCIATION GLOBALE DE DROITS TANT POUR LA CONSULTATION SUR PLACE QUE POUR LE PRÊT, EN UN FORMAT STANDARD.

DANS LA SITUATION ACTUELLE, COMPTE-TENU DU DÉVELOPPEMENT DU PARC INDIVIDUEL DE MAGNÉTOSCOPES, DE L'INVESTISSEMENT MOINDRE QUE REPRÉSENTE UNE VIDÉOTHÈQUE DE PRÊT COMPARÉE À UNE VIDÉOTHÈQUE DE CONSULTATION, COMPTE-TENU AUSSI DES DÉSIRS APPARENTS DU PUBLIC, ET, ENFIN, DES FREINS MIS PAR LA DLL AU DÉVELOPPEMENT DES VIDÉOTHÈQUES DE CONSULTATION, IL SEMBLE QU'IL Y AIT UNE TENDANCE DES BIBLIOTHÈQUES À S'ORIENTER EN PRIORITÉ VERS LE PRÊT.

- CI-JOINTS :
- FICHE "VIDEOTHEQUE DE PRET"
 - FICHE "VIDEOTHEQUE DE CONSULTATION"
 - BIBLIOGRAPHIE

Ces fiches, réalisées par des vidéothécaires de la région Rhône-Alpes ont pour seul objectif d'apporter une aide concrète à la réalisation d'une vidéothèque. Les prix mentionnés sont purement INDICATIFS et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité des auteurs et de l'ACORD.

VIDEOTHEQUE DE CONSULTATION

DOCUMENT ACORD

INDICATION DE PRIX

I. INVESTISSEMENT DE DEPART

a) MATERIEL

. 1 magnétoscope lecteur/enregistreur 3/4 de pouce	30.000
. 1 moniteur TV (avec entrées TV et vidéo).....	8.000
. Câblage et casques d'écoute	1.000

Investissement par unité de visionnement 39.000

Si on considère que 3 unités de consultation constituent le minimum nécessaire, l'investissement initial est :

. 39.000 F. X 3	117.000
. 1 moniteur de contrôle	8.000
. 1 dispatching	4.000

Investissement initial en matériel 129.000

b) FONDS EN DOCUMENTS

Un fonds de base de 200 titres (calculé sur le tarif films fournis par la DLL) et/ou un fonds d'achats négociés

. 200 titres x 500 F.....	100.000
---------------------------	---------

TOTAL INVESTISSEMENT DE DEPART 229.000

II. BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL

. Amortissement	20.000
. Maintenance	4.000
. Assurance	500
. Acquisition annuelle de documents : 80 titres x 500 F.	40.000

TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT ANNUEL 64.500

.../

(Suite)

DOCUMENT ACORD

III. BESOINS EN LOCAUX ET EN MOBILIER

70 M2 minimum. La formule idéale consiste en un local décomposé en cellules pour petits groupes.

Une salle de visionnement collectif peut être fort utile pour des animations et des programmations large public.

Mobilier : étagères (25 cassettes par mètre linéaire), bureau, banque d'accueil

IV. BESOINS EN PERSONNEL

Un poste et demi.

VIDEOTHEQUE DE PRET

A. PRET AUX USAGERS

S'il s'agit d'une BCP, elle pourra mettre en dépôt des stocks de vidéocassettes dans ses annexes et auprès de ses relais ; une BM pratiquera le prêt direct au public.

Le format prêté, VHS 1/2 pouce, correspond à l'équipement le plus courant des usagers en magnétoscopes dits "de salon".

I. INVESTISSEMENT DE DEPART

a) MATERIEL (à usage interne)

- . 1 magnéscope 1/2 pouce VHS 7.000
- . 1 téléviseur Pal/Secam 6.000

b) FONDS de départ

200 titres à 400 F. le titre (prix moyen ADAV).... 80.000

TOTAL INVESTISSEMENT DE DEPART 93.000

II. BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL

- . Amortissement 1.000
- . Maintenance 500
- . Assurance..... 500
- . Acquisition de nouveaux documents
- 400 F. x 150 titres 60.000

TOTAL FONCTIONNEMENT ANNUEL..... 62.000

III. BESOINS EN LOCAUX ET MOBILIER

Pas de locaux particuliers, meubles de rangement pour prêt indirect, étagères (33 cassettes par mètre linéaire)

IV. BESOINS EN PERSONNEL

Un poste.

N.B. Le prêt pouvant être envisagé avec participation financière du public, on peut prévoir un certain taux d'autofinancement.

B. PRET POUR ANIMATIONS ET ACTION CULTURELLE

I. FORMAT 1/2 POUCE

DOCUMENT ACORD

1. Parc de matériel à usage externe

. 2 lecteurs : 6.000 x 2	12.000
. 2 moniteurs 56 cm : 4.000 x 2	8.000
. Valises de transport : - lecteur : 500 x 2	1.000
- moniteur : 500 x 2	1.000
. Maintenance : 800/an x 2	1.600
. Assurance : 1.000 x 2	2.000
. Redevance	p.m.

25.600

(on peut aussi adopter la formule du mégascope :

1 mégascope 51 cm : 21.000 F. TTC

+ valise : 1.600 F.TTC, type "JPC Agora"..)

2. Fonds documentaire

100 titres par an : 400 F. le titre x 100 40.000

TOTAL INVESTISSEMENT DE DEPART 65.600

II. FORMAT 3/4 POUCE

1. Parc de matériel à usage externe

. 1 lecteur 3/4 de pouce	25.000
. 1 moniteur	8.000
. 1 valise	1.000
. Maintenance / an	1.000
. Assurance / an	500

35.500

2. Fonds documentaire

Celui de la DLL, acquis par certaines vidéothèques.

Envisager l'acquisition d'un "fonds central", en région, pour mise à disposition de l'action culturelle des bibliothèques ?

200 titres x 500 F. 100.000

TOTAL INVESTISSEMENT DE DEPART 135.500

LISTES DES FILMS ACQUIS PAR LA BM DE GRENOBLE

PHILOSOPHIE ET SCIENCES SOCIALES

SEVESO : ET MAINTENANT ?

Réalisateur ADP Lyon. - Idem. - 55 mn. - noir & blanc

EMIGRATION

Réalisateur H. Zerrouki-Ahmed. - Action Culturelle des Travailleurs.
- 55 mn. - noir et blanc.

LE GOUT DE LIRE

Réalisateur M. Bonne. - La joie par le livre. - 45 mn. - couleur.
- 1983.

A base d'interviews d'enfants, le film nous présente leurs cheminements très divers vis à vis du livre et de la lecture.

MISTRAL, DES LIVRES ET DES HOMMES

Réalisateur J.F. Carrez-Corral. - Bibliothèque de Grenoble. - 23 mn.
- noir et blanc.

LIRA, L'IRA PAS OU LA BIBLIOTHEQUE D'A COTE

Réalisateurs J. Grimaud, J.P. Penard, J.F. Carrez-Corral, B. Gerde,
J. Bellochovique. - Bibliothèques de Grenoble. - 23 mn.
- noir et blanc.

SCIENCES EXACTES

LES CRUES TORRENTIELLE DE LA RAVOIRE

Réalisateur F. Valla. - CEMAGREF. - 11 mn. - couleur.

H2O RESTE DE GLACE

Réalisateur G. Prebois. - CNDP. - 15 mn. - couleur. - 1978.

LE SOLEIL DE LA NUIT

Réalisateur D. Lecomte. - Son et Lumière. - 25 mn. - couleur.

LES AVALANCHES

Réalisateur A. Charoy. - Idem. - 26 mn. - couleur.

ELLE GLISSE, ELLE GLISSE, LA NEIGE

Réalisateur G. Prébois. - CNDP. - 18 mn. - couleur. - 1978.

LES PENTES DES TROPIQUES

Réalisateur J. Merrit. - BBC/BP. - 27 mn. - couleur.

Un éco-système : les différents étages écologiques des versants montagneux des Tropiques.

LA VALLEE DES LACS

Réalisateur R. Hellier. - BBC/BP. - 28 mn. - couleur.

Un éco-système : les lacs du fossé tectonique de l'Est africain.

UN MONDE BOREAL "LA TOUNDRA EN ALASKA"

Réalisateur B. Hedges. - BBC/BP. - 29 mn. - couleur.

LA FORET FLUVIALE

Réalisateur J. Merrit. - BBC/BP. - 27 mn. - couleur.

SCIENCES APPLIQUEES

X DES ROBOTS ET DES HOMMES

Réalisateur E. Cloué. - FR3/OCCAV. - 52 mn. - couleur. - 1980.

J'AI CHOISI D'ALLAITER

Réalisateur C. Edelmann. - Guigoz. - Films du Levant. - 27 mn. - couleur.

PASSEZ DONC CHEZ MOI, VOIR DE QUEL BOIS JE ME CHAUFFE

Réalisateur M. Girardin. - T.P.R. Grenoble. - 40 mn. - couleur. - 1982.

LE CHARBON : DECOUVERTE DE LA MINE

Réalisateur M. Lecourbe. - Son et Lumière. - 18 mn. - couleur.

FLEUR DE TERRE

Réalisateur U. Leduc. - Son et Lumière. - 18 mn. - couleur.

NAISSANCE DE L'AUTOMOBILE

Réalisateur B. Masson. - B.P. - Films. - 27 mn. - couleur.
(Série : "Histoire de l'automobile")

UNE JOURNEE AVEC LA SEMITAG

Réalisateur R. Louis. - Scop 4. - 20 mn. - couleur. - 1983.

LES VETERANS

Réalisateur B. Mason. - B.P. - Films. - 27 mn. - couleur.
(Série : "Histoire de l'automobile")

Les automobiles de 1900 à 1920.

LES ANNEES TRENTE

Réalisateur B. Masson. - B.P. - Films. - 28 mn. - couleur.
(Série : "Histoire de l'automobile")

L'INSTALLATION A COEUR OUVERT

Réalisateur P. Augagneur. - TPR. Grenoble. - 22 mn. - couleur. - 1984.

POUROU' OIE PAS ?

Réalisateur M. Girardin. - T.P.R. Grenoble. - 20 mn. - couleur. - 1982.

UN PAS DEVANT L'AUTRE

Réalisateur M. Girardin. - T.P.R. Grenoble. - 20 mn. - couleur. - 1982.

PAS UNE VACHE DE PLUS

Réalisateur M. Girardin. - T.P.R. Grenoble. - 20 mn. - couleur. - 1982.

ON NOUS CROIT RICHES -70-

Réalisateur M. Girardin. - T.P.R. Grenoble. - 20 mn. - couleur.
- 1982.

PRODUCTEURS ET VENTE DIRECTE.

Réalisateur T.P.R. Grenoble. - idem. - 29 mn. - N&B. - 1981.

DES CHERCHEURS... POUR QUI ?

LES TRAVAILLEURS DE L'OCEAN

Réalisateur E. Cloué. - FR3/OCAV. - 52 mn. - couleur.

UNE REVOLUTION DANS LE BATIMENT

Réalisateur X. - Sagitaire/Charbonnage de F. - 20 mn. - couleur.

Un nouveau procédé dans l'industrie du bâtiment : la construction à la chaine de modules/cellules d'habitation empilables comme un jeu de construction.

CERCHAR INDUSTRIE : LES OUVRAGES SOUTERRAINS

Réalisateur G. Strouve. - son et lumière. - 25 mn. - couleur.

VIF ACIER

Réalisateur F. Gir. - Le Tourneol. - 31 mn. - couleur.

ARTS PLASTIQUES

MONORY

Réalisateur C. Guibert. - Imago. - 28 mn. - couleur. - 1979.

LA SANDALE D'EMPEDOCLE

Réalisateur A. Bucher. - Idem. - 35 mn. - couleur.

Le sculpteur face à la matière, entreprend la gageure de modeler la lave en fusion. En compagnie d'amis alpinistes, il part à la conquête de l'Etna.

LITTERATURE

A PROPOS DE MAITRE PUNTILLA

Réalisateur M. Betton. - C.D.N.A. - 25 mn.

SPORTS

LE DIEU SOLEIL N'A PAS VOULU

Réalisateur F. Vallat. - F. Vallat. - 26 mn. - couleur.

HOMBORI LA MONTAGNE AFRICAINE

Réalisateur F. Valla. - Idem. - 26 mn. - couleur.

L'ALPE SOUTERRAINE

Réalisateur Dr Lucquet. - Cinépress. - 25 mn. - couleur.

MONTAGNES POLAIRES

Réalisateur F. Valla. - Idem. - 26 mn. - couleur.

OZTOTL

Réalisateurs G. Prouin/P. Ackerman. - A2/Peuples & Aventure.
- 29 mn. - couleur. - 1983.

KALICUSI, LA RIVIERE PERDUE

Réalisateur H. Zaninetti. - Caméras de i.
- couleur.

MEME LES CHAMOIS

Réalisateur J. Lesage. - Cinépress. - 23 mn. - couleur.

LA LONGUE TRACE

Réalisateur J. Lesage. - Cinépress. - 23 mn. - couleur.

BIRD SAIL

Réalisateur G. Prouin/FR3. - 14 mn. - couleur. - 1983.

SKI DE FOND,SKI LÉGER. - Réal. J. LESAGE. - Cinepress.
- 29 mn.- Coul.

LE FOU ET LE CREATEUR .- 23 mn.

LE GRAND PACIFIQUE. - Réal. DONADEL. - Adivision. 20 mn.

LES TROIS TYPES D'AVALANCHE ET L'ENTRAÎNEMENT DU CHIEN D'AVALANCHE.
Réal. F. VALLA. - CEMAGREF. - 11 et 6 mn.

et : Les banquettes pare- avalanche. 17 mn/

Avalanches : études en modèle réduits.8 mn.

La croisade blanche . 20 mn.

PAPOUASIE 80

Réalisateur M. Lucquet. - Caméras de l'aventure. - 30 mn.
- couleur.

GLACIERS INTERDITS

Réalisateur X. - B.P. Films. - 28 mn. - couleur.

La traversée des glaciers islandais en moto.

ARCHEOLOGIE

AUX CONFINS DE LA MESOPOTAMIE

Réalisateur F. VALLA. - Idem. - 30 mn. - couleur. - 1967.

LE PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE GRENOBLOIS

- 208 REGARDS SUR LE VIEUX GRENOBLE
Réalisateur A. Gimel. - 11 mn. - noir et blanc.
Filmé en 1938, ce film sur Grenoble imagine pour nous les rues des vieux quartiers vers 1830.
- 209 LA POTERIE DAUPHINOISE
Réalisateur A. Gimel. - 10 mn. - noir et blanc.
Filmé en 1938, le travail d'un potier de la région grenobloise.
- 451 ARAIGNEE DU MATIN
Réalisateur D. Hartman. - Idem. - 54 mn. - couleur.
Ce film, tourné en Auvergne, dans le bassin minier de Brassac-les-mines. Il raconte un moment fort de la vie de Thomas, fils de mineur d'origine polonaise qui essaye de "percer" dans la chanson.
- 214 MUSIQUES EMIGREES A GRENOBLE
Réalisateur H. Zerrouki. - ODTI. - 25 mn. noir et blanc.
Montage musical des divers concerts de musiques "émigrées" proposés par l'ODTI Grenoble lors de la "Ville en Fête" en 1978.
- 149 LEON
Réalisateur M. Betton. - U.N.P.A.C.C. - 20 mn. - noir et blanc.
Un soir de réveillon, les difficultés de communication entre un père et son fils qui le raccompagne à un foyer pour personnes âgées.
- 151 A PROPOS DE MAITRE PUNTILLA
Réalisateur M. Betton. - C.D.N.A. - 45 mn. - noir et blanc.
Un regard, une approche de la pièce de B. Brecht montée par le C.D.N.A.

- 148 CE JOUR LA...
Réalisateur J.P. Andrevon. - U.N.P.A.C.C. - 20 mn. - noir et blanc.
Sur des images banales d'une ville aux différentes heures de la journée, une bande-son très réaliste évoque une violente scène de torture.
- 132 C'ETAIT DANS LE JOURNAL
Réalisateur S. Papagalli. - U.N.P.A.C.C. - 16 mn. - couleur.
Un tragique fait-divers retraité de façon humoristique.
- 150 UN NU TRAVERSANT LE PASSAGE MEME
Réalisateur P. Carbolino. - U.N.P.A.C.C. - 20 mn. - couleur.
Fantômes dans les "traboules" du vieux Grenoble.
- 343 CREATEURS COLPORTEURS
Réalisateur A. Rémila. - A. Rémila. - 13 mn. - couleur.
Ce vidéogramme montre ou suggère les liens qui s'établissent entre un homme, des lieux, des choses.
- 342 QUELQUE PART, DES JARDINS
Réalisateur Y. de Peretti. - G'Place. - 24 mn. - couleur.
Vidéogramme témoignant de la rencontre de trois artistes différents : un peintre, un musicien, un poète pour tenter de dégager des affinités entre leurs différents modes d'expression.
- 390 PEINE PERDUE
Réalisateur A. Massonneau. - Addvision. - 22 mn. - couleur.
Film de fiction. Deux solitudes parallèles se butent contre le quotidien. Elle, infirmière, censée être du côté du monde libre, nous est montrée entre les murs de son appartement et ceux de l'hôpital. Lui son ami, se trouve à l'intérieur des murs d'une prison. Il sort...
- 141 JOSETTE
Réalisateur A. Thomas. - Atelier Cinéma du Dauphiné. - 52 mn. - couleur.
La reconstitution d'un tragique fait divers social.

- 146 L'ETAT MUSEAL
Réalisateur A. Massoneau. - Musée de Peinture. - 20 mn. - couleur.
Un certain regard sur les coulisses du Musée de Peinture de Grenoble.
- 130 MOISE
Réalisateur A. Massonneau. - U.N.P.A.C.C./Radeau. - 45 mn.
- noir et blanc.
*Film de reportage sur le quotidien d'un O.S. rencontré à Ugine Carbone à Grenoble.
C'est quelqu'un de peu commun qui nous montre, malgré sa situation sociale, les choix qu'il réussit à faire dans sa vie de tous les jours.*
- 131 LES GADGIES
Réalisateur Théâtre Action. - U.N.P.A.C.C. - 30 mn. - noir et blanc.
Une expérience théâtrale d'une troupe grenobloise : le Théâtre Action, menée en milieu d'adolescents du quartier de l'Abbaye.
- 140 PORTUGAL : UNE ARMEE NE FAIT PAS LE PRINTEMPS
Réalisateur D. Donadel. - Culture et Liberté. - 40 mn. - couleur.
Reportage sur le Portugal révolutionnaire.
- 147 CORNALINE D'OR
Réalisation collective. - C.C.C. - 25 mn. - couleur.
Un atelier de fabrication et de théâtre de marionnettes.
- 207 C.D.N.A. : AUTOUR DE LORENZACCIO
Réalisateurs M. Betton, J. Berne, M. Amalric. - C.D.N.A./Maison de la Culture. - 25 mn. - noir et blanc.
Dans les coulisses du C.D.N.A. pendant les répétitions de la pièce de Musset.
- 600 YENNISHS
Réalisateur M. Mollet/R. Neumiller. - Idem. - 26 mn. - couleur.
- 1983.
Reportage, interviews, sur quelques familles "yennishs" de l'agglomération grenobloise. Les Yennishs, nomades d'origine allemande, très marginalisés, face aux difficultés de l'intégration aussi bien dans le milieu nomade traditionnel que dans le milieu des grands ensembles de banlieue.

LISTE DES FILMS ACQUIS DIRECTEMENT PAR

LA BM DE LYON

INFORMATIQUE

× **Initiation au Basic.**

Réal. Michel Guillauneuf ; présentation Jean-Pierre Jubien. 95440 Ecoen : Micro'as, 1981. VHS 1/2 pouce, 1 h 23 mn : couleur SECAM, sonore.

LIVRE

Voyage à l'intérieur de la bibliothèque municipale.

Réal. Jean-Max Venuti ; proposé par Daniel Danneyrolles. Lyon : F.R.3., 1982. 25 mn : couleur SECAM, sonore.

Bibliothèque municipale de Lyon :

Quelques images de 10 ans à la Part-Dieu.

Reportages F.R.3. Lyon : F.R.3. 1983. 14 mn : couleur SECAM, sonore.

Pour ainsi lire... de la lecture à la BCD.

Réal. Philippe Joannin ; à l'initiative de Raymond Citterio et Catherine Marion. Lyon : Unité de production vidéo C.R.D.P., 1985. VHS 1/2 pouce, 22 mn : couleur SECAM, sonore.

La création et le fonctionnement des bibliothèques
Centres de Documentation dans les écoles primaires.

Mistral : des livres et des hommes.

Réal. J.F. Carrez-Coral. Grenoble : Bibliothèque municipale : M.S.T.C. Grenoble 3 ; Lyon : D.R.A.C., 1982. 22 mn : noir et blanc, sonore.

Le problème de la lecture dans les grands ensembles, ici le quartier Mistral à Grenoble, et les efforts faits par la bibliothèque.

Matra-tobias : système complet de gestion de bibliothèque en temps réel.

Réal. Denis Buttner, Robert Gonzales, Brigitte Havsali. Fos : Bibliothèque intercommunale de la ville nouvelle ; Rungis : Matra-informatique, 1983. 15 mn : couleur PAL, sonore.

Démonstration du projet d'automatisation du réseau de bibliothèque de Fos, Istres, Miramas.

ISLAM-MOYEN ORIENT

Dis moi ce que tu crois .

Réal. Azzout Ralib. Lyon : Commune vision : ARIESE, 1985.
21 mn : couleur SECAM, sonore.

ECOLOGIE-POLLUTION

Le bruit .

Emission préparée par Jean-Pierre Guérin ; reportages de Yves Goumot. Paris : TF 1, (1978). 2 h : couleur SECAM, sonore. '

EMIGRATIONS-COLONISATION

La caravane .

Réal. M. Marié, Ch. Pobel, P. Rapey, P. Viron, Ch. Vivian ; avec la collab. des habitants de la cité de transit La Saulaie, Oullins.

Lyon : MCR Prod. ; Oullins : Cité de la Création, 1984. 25 mn :

FEMMES

couleur PAL, sonore.

Kalavati ou l'art d'être femme dans un village de l'Inde centrale .

Réal. Jean-Luc Chambard. Paris : Comité du film ethnographique : J.L. Chambard, 1961. VHS 1/2 pouce, 35 mn : couleur SECAM, sonore.

SOCIETES

Check Point Charlie .

Conception et réal. Jean-Pierre Gras. Lyon : Module Médias, Saint-Etienne : Maison de la Culture : Carrefour des Images et des Sons, 1983. 16 mn : couleur PAL, sonore.

VIE POLITIQUE

Deux semaines de campagnes .

Réal. Jean-Luc Pinol et Charles Picq. Lyon : Institut d'études politiques de Lyon, 1981. 60 mn : couleur PAL, sonore.

COUTUMES-ETHNOLOGIE

Lyon au fil des fleuves .

Lyon : Elac : Frigo, 1982. 60 mn : couleur PAL, sonore.

Les carrières de Saint Restitut : mémoires d'un village dromois .

Réal. Pierre Gaudin, Claire Reverchon. (Paris : C.N.R.S.), 1981. 33 mn : couleur SECAM, sonore.

Piparsod II .

Réal. Saeed Aktar Mirza. Paris : Ministère des Relations Extérieures, Bureau d'animation culturelle, 1982. VHS 1/2 pouce, 27 mn : couleur SECAM, sonore.

Piparsod III .

Réal. Raymond Depardon. Paris : Ministère des Relations Extérieures, Bureau d'animation culturelle, 1982. VHS 1/2 pouce, 26 mn : couleur SECAM, sonore.

SCIENCES DE LA TERRE

Glacier d'Argentière .

Réal. Christophe Vivian. Grenoble : CNRS Université Grenoble
1 : Laboratoire de la Montagne Alpine. Lyon : MCR Prod., 1984
12 mn : couleur PAL, sonore.

TECHNOLOGIE : TRAITEMENT NUMERIQUE

Traitement numérique d'images .

Réal. F. Lagarde. Le Chesnay (78153) : Institution Nationale de
la Recherche en Informatique et Automatique, 1982. 12 mn :
couleur SECAM, sonore.

EXPOSITION - MUSESS

Des arts : magazine international d'art actuel .

Réd. Michel Nuridsany. Paris : Films Constance, 1984. 2x60 mn :
couleur SECAM, sonore.

1. Robert Combas : Réal. Ben, F. Le Clair. Richard Serra : Réal.
A. Pacquement, F. Le Clair. Bertrand Lavier : Réal. M. Nuridsany.
Christian Boltanski : Réal. A. Fleisher.

2. Longs débarcadères : A. et P. Poirier : Réal. A. Fleisher. Kein
Wagner Brei, Gerhard Richter : D. Zacharopoulos, V. Chappey.
Sarkis : M. Nuridsany. Jean-Luc Vilmouth : F. Le Clair.

URBANISME

Oscar Niemeyer .

(Réal.) Eric Cloué. Paris : Témoins : FR 3, 1982 : 49 mn : couleur
SECAM, sonore.

La Saulaie : un village dans la ville .

Réal. Michel Marié. Lyon : Communauté Urbaine de Lyon ,

ARTS PLASTIQUES OPAC du Rhône, 1984. 31 mn : couleur SECAM, sonore.

Annecy 81 sculptures .

Réal. Yves Bourget. Annecy : Mairie : Annecy Action
Culturelle, cop. 1983. 45 mn : couleur PAL, sonore.

Szekely .

(documents archives). Paris : Imago, (s.d.) 20 mn : couleur
SECAM, sonore.

Le tournage de l'argile .

Réal. Loïc Pichon. Paris : Imago, (s.d.). 25 mn : couleur SECAM,

Subira-Pulg ou l'espace bois .

Réal. Claude Guibert. Paris : Imago, (1979 ?). 30 mn : couleur
SECAM, sonore.

PEINTURES -ARTS GRAPHIQUES

Une rencontre .

Réal. Jean-Pierre Gras. Lyon : Travail et Culture : Module Médias ; Saint-Etienne : Maison de la Culture : Carrefour des Images et des Sons, 1983. 15 mn : couleur PAL, sonore.

Manet .

Réal. Michel Dumoulin ; comment. Pierre Daix. Paris : Art Collection Vidéo, 1983. 53 mn : couleur SECAM, sonore.

Chercheurs d'art .

Réal. Claude Guibert. Paris : Imago, 1977. 52 mn : couleur SECAM, sonore.

Une journée dans la vie de Pierre Tal-Coat .

Real. Alice Petit. Rouen : I.R.I.S., 1983. 28 mn : couleur SECAM, sonore.

Monory .

Réal. Raymond Geiger, Claude Guibert. Paris : Imago, 1980. 24 mn : couleur SECAM, sonore.

L'énigme de Chirico .

Un film de Daniel Abadie et Philippe Bensoussan. Paris : A.R.T. Prod. : Centre Georges Pompidou, 1983. 52 mn : couleur SECAM, sonore.

De Kooning .

Un film de Michel Propper. Paris : A.R.T. Prod. : Centre Georges Pompidou, 1984. 49 mn : couleur SECAM, sonore.

Les années Klein .

Un film de Daniel Abadie et Denis Falque ; réal. D. Falque. Paris : A.R.T. Prod. : Centre Georges Pompidou, 1982. 52 mn : couleur SECAM, sonore.

Les dessous de l'affaire .

Conception et réal. Éric Favre, Jean-Paul Lebesson, Daniel Lemonier. Lyon : Cargo, cop. 1983. 10 mn : noir et blanc et couleur PAL, sonore.

Pollock à Beaubourg .

Un film de Daniel Abadie et Michel Propper ; réal. M. Propper. Paris : ART Prod. : Centre Georges-Pompidou, 1982. 52 mn : couleur SECAM, sonore.

MUSIQUE

Song sung alone special .

Réal. Eric Favre, Jean-Paul Lebesson. Saint-Etienne : Maison de la Culture, 1983. 13 mn : couleur PAL, sonore.

Jouer sa vie en la dansant .

Réal. Eric Favre, Jean-Paul Lebesson. Lyon : Cargo, cop. 1983. 10 mn : couleur PAL, sonore.

Just for you : le magicien Don .

Réal. Eric Favre. Annecy : Centre d'Action Culturelle, 1981. 40 mn : couleur PAL, sonore.

Rolf Liebermann .

Vu par Gérauld Calderon. Paris : Témoins : FR3, 1982. 52 mn : couleur SECAM, sonore.

Charles Trénet .

Vue par Jacques Ertaud et Pierre Bouteiller. Paris : Témoins : FR3, 1983. 1 h 44 mn : couleur SECAM, sonore.

Contre les bruits, mon bruit .

Réal. Yves Bourget, Eric Favre. Saint-Etienne : Maison de la Culture, cop. 1983. 11 mn : couleur PAL, sonore.

Rockabilly .

Réal. Jean-Pierre Gras. Saint-Etienne : Maison de la Culture : Carrefour des Images et Sons ; Lyon : Module Medias, 1982. 26 mn : couleur PAL, sonore.

FICTIONS

Au fil des fleuves .

Lyon : Elac : Frigo, 1982. 20 mn : couleur PAL, sonore.

La cuve à eau .

Réal. Ch. Picq. Lyon : Frigo, 1980. 12 mn : couleur PAL, muet.

Marguerite Duras : œuvres cinématographiques .

Edition vidéographique critique. Paris : Ministère des relations Extérieures, bureau d'animation culturelle, 1984. 5 vidéocassettes VHS 1/2 pouce, 13 h 11 mn : noir et blanc et couleur SECAM, sonore + ouvrage imprimé 80 p. : ill. ; 38 cm.

René Clair .

Paris : Cinémathèque française. Ed. Analeph, 1983. 2 coffrets de 3 vidéocassettes VHS 1/2 pouce, 8 h 30 mn : noir et blanc, muet + textes (24 pl. : ill. ; 32 cm).

1. 1923-1925 : Paris qui dort, Entr'acte, le Fantôme du Moulin Rouge, le Voyage imaginaire.

2. 1926-1928 : la Proie du vent, un Chapeau de paille d'Italie, la Tour, les Deux timides.

Un matin ordinaire .

Réal. Michel Gauthier. Paris : S.A.V.E.C., 1980. 7 mn : couleur SECAM, sonore.

ECRIVAINS -PORTRAITS- INTERVIEWS

Sollers au paradis .

Mis en trame par Jean-Paul Fargier ; avec Phillipe Sollers. Paris : Vidéomontage : Musée National d'Art Moderne Centre Georges Pompidou, 1983. 55 mn : couleur PAL, sonore.

Charles Clément Canut de Lyon .

Écrit par Jean-Dominique de la Rochefoucauld et Roger Kahane ; mise en scène par Roger Kahane ; conseiller historique Fernand Rude. Paris : Antenne 2, 1979. 1 h 10 mn : couleur SECAM, sonore. (Les Dossiers de l'écran)

Star Suburb. La banlieue des étoiles .

Réal. Stéphane Drouot. Paris : Banc Public, 1982. 27 mn : couleur SECAM et noir et blanc, sonore.

Visite .

Lyon : Frigo, 1982. 6 mn : couleur PAL, sonore.

ART DE PERFORMANCE -THEATRE

Avis de décès :

Réal. Bourgey, Couty, Garlan, Hentz. Lyon : Frigo : FNAC : T.N.P. :
Ville de Lyon, 1980. 11 mn : couleur PAL, sonore.

Bees .

Réal. Ch. Picq et Mike Hentz. Lyon : Frigo, 1981. 12 mn : couleur
PAL, sonore.

Symposium d'Art Performance Lyon 1981 :

Lyon : Elac : Frigo : Faits divers système, 1981. 60 mn : couleur
PAL, sonore.

La vie d'Artiste .

Réal. Claude Guibert. Paris : Imago, (1980 ?). 26 mn : couleur
SECAM, sonore.

Répétition .

Réal. Yves Bourget, Françoise Roux. Lyon : Cargo, cop. 1983.
10 mn : couleur PAL, sonore.

Marcel Marceau .

Réal. Katherine Adamov. Paris : Témoins : K. Adamov : Films
Entreprise : FR 3, 1984. 52 mn : couleur SECAM, sonore.

DANSE

Carolyn Carlson crée Underwood .

Eric Cloué. Paris : Régie Cassette Vidéo : FR. 3, 1983. 52 mn
couleur SECAM, sonore.

SPORTS

Le jubilé .

Un film d'Eric Favre et Jean-Paul Lebesson. Lyon : Cargo, 1984.
15 mn : couleur PAL, sonore.

LITTERATURE

Méphisto .

Réal. Bernard Sobel ; d'après Klaus Mann ; adapt. et mise en
scène Ariane Mnouchkine. Paris : Théâtre du Soleil ;
Louvain-la-Neuve : Atelier Théâtral, 1981. 3 h 15 mn : couleur
SECAM, sonore.

Nausicaa .

Réal. Mounir Boumessaoud ; d'après la nouvelle auto-biogr.
"Giacomo Joyce" de James Joyce. Villeurbanne : Caméra, 1982
19 mn : noir et blanc et couleurs PAL, sonore.

Horizon perdu :

Bris-collage de Jean-Paul Lebesson et Bernard Cadoux ;
d'après une fabulation de Stanislas Rodanski. Lyon : Isis, 1980.
40 mn : noir et blanc, sonore.

A **Anthony Burgess .**

Vu par Klaus Scheidsteger et Thierry Fillard. Paris : Lysandra films : Témoins, 1982. 52 mn : couleur SECAM, sonore.

P **Philippe Soupault et le surréalisme :**

(Réal.) Bertrand Tavernier et Jean Aurenche. Paris : Témoins : FR 3, 1982. 2 h 37 mn : couleur SECAM, sonore.

A **Albert Cohen .**

Réal. Michel Soutter. Paris : FR3 : Témoins ; Berne : SSR, 1979. 52 mn : couleur SECAM, sonore.

L **Le miroir des mots : 1. Marines :**

Réal. Patrick Morelli ; proposé par Pierre Seghers et Patrick Poidevin. Corbeil-Essonnes : CAC P. Neruda, 1984. 60 mn : couleur PAL, sonore.

D **Du côté de chez Queneau .**

(Réal. Tarandière). Paris : CNDP, 1977. 45 mn : couleur SECAM, sonore.

J **Jean Genet .**

(Interview). Avec la collab. d'Antoine Bourseiller. Paris : Témoins : FR 3 : Ministère de la Culture, 1982. 52 mn : noir et blanc et couleur SECAM, sonore.

M **Michel Tournier .**

Vu par Gérard Blain. Paris : Témoins : FR 3, 1983. 52 mn : couleur SECAM, sonore.

Portrait interview de l'écrivain à travers 5 thèmes : l'Allemagne, l'Afrique (Tunisie), la photographie, la vie physique, l'écriture.

N **Nathalie Sarraute, écrivain des mouvements intérieurs .**

Interview et réal. Isabelle de Vigan. Paris : U.M.T., 1983. 52 mn : couleur SECAM, sonore.

Interview de N. Sarraute qui parle de ses livres (de "Tropismes" à "l'Usage de la parole"), de sa condition d'écrivain, du nouveau roman.

S **Simone de Beauvoir .**

Un film de Malka Ribowska et Josée Dayan ; réal. Josée Dayan. Paris : FR 3 : Témoins, 1983. 52 mn : couleur SECAM, sonore.

Portrait de l'écrivain avec la participation de J.P. Sartre, Claude Lanzman, Jacques-Laurent Bost, Alice Schwartz. (Version écourtée du film sorti en 1978).

S **Sollers au pied du mur : itinéraire de Paradis à Jérusalem .**

Notes prises par J. Paul Fargier ; caméra J.M. Gautreau. Paris : Vidéomontage ; Reims : Maison de la Culture, 1983. 57 mn : couleur PAL, sonore.

HISTOIRE

A **Autrefois les canuts .**

Un film de Bernard Chardère ; comment. Paul Boucher sur des textes de Fernand Rude. Lyon : Films du Galion, 1961. 22 mn : couleur SECAM, sonore.

ARCHEOLOGIE

E **Et les eaux parlèrent .**

Réal. Françoise Allera et Françoise Tichadou ; avec la participation du Centre de documentation de la préhistoire alpine. Grenoble : Centre audiovisuel Villeneuve, 1982. 14 mn :

LISTE DES FILMS ACHETES A L'INITIATIVE

DE LA BM DE VALENCE

SOCIOLOGIE

LAISSES POUR COMPTE . - Réal. Jacques Doillon. - Prod. Ministère de l'Agriculture. - 26 mn. - Coul. SECAM. Fr., 1973.

"BENLEU BEN...". - Réal. J.J. Ravaux, M.D. Méjean, J.M. Barbe. - Prod. : Les Films du Village. - 60 + 15 mn. - Coul. SECAM. - Fr. 1979.

MEDECINE

LES EXTRAORDINAIRES PRIERES DE CASIMIR . - Réal. : Voir Média Productions. - Prod. idem et Direction du Patrimoine, Lyon II. - 13 mn. - Coul. PAL. - Fr. 1984.

AGRICULTURE

L'A.G.D.E. DES MONTS DU LYONNAIS : développement industriel en milieu rural. - Réal : Ardèche Image Production. - Prod. : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale. - 30 mn. - Fr. 1984.

MUSIQUE

GRIGNAN 83 . - Réal. E. Delahaye, O. Rousset. Prod. Ass Au Delà du Miroir, ADDIM Drôme. - 28 mn. - Coul. PAL. - Fr. 1984.

THEATRE - DANSE

.TEMPS-DANSE. - Réal. Voir Média Productions. - 4 mn 30 . - Coul. PAL . - Fr. 1984

UBIQUITE DES IMAGES EN ESPACE DE REMANN, valse . - Réal.: Voit Média Productions. - 9 mn . - Coul. PAL . - Fr. 1982.

VALENCE

FL

421 VALENCE : RENDEZ-VOUS N° 1

Prod. : Mairie de Valence - Service Information
1 vidéocassette U-Matic 3/4 pouce 30 mn
Pal, coul.
1984

Vidéomagazine d'information pour les Valentinois,
reportages réalisés par des Sociétés de productions
locales :

- Sauver ACBF (Voir Média Productions)
- Moi, je mange à la cantine (Au-delà du Miroir)
- Le F.C. se cramponne (A.S.V. Prod.)
- Quel cirque (Au-delà du Miroir)
- Des locaux pour les rockers (TV. Impact Vidéo
Broadcast)

Montage final : ASV Prod.

FL 070.19

422 VALENCE : RENDEZ-VOUS N° 2 + 3

Prod. : Mairie de Valence - Service Information
1 vidéocassette U-Matic 3/4 pouce 30 mn
Pal, coul.
1985

Vidéomagazine d'information pour les Valentinois,
reportages réalisés par des Sociétés de productions
locales :

- Mag Plus fait un tabac (Voir Média Productions)
- Ca plane pour moi (A.S.V. Prod.)
- Gare atout coeur (Voir Média Productions)
- Etudiants, connais pas (Médium images)
- Vous avez dit, Médiathèque ? (A.S.V. Prod.)

Montage final : A.S.V. Prod.

FL 070.19

418

NOUS ASPIRONS TOUS A LA PROPRETE
VALENCE VILLE PROPRE

Réal. : A.S.V. Production P. FALCHERO Bourg-lès-Valence
Prod. : Rodolphe PESCE, l'équipe municipale de Valence
1 vidéocassette U-Matic 3/4 pouce 18 mn 30
PAL, coul.
Français, s.d.

Reportage sur le service de nettoyage de la
la Ville de Valence, son développement afin
de faire de Valence une ville propre.

FL 648

419

"DIS PAPIE, RACONTES-MOI..."

Réal. : APIAU - Prod. : La Ville de Valence (Information
municipale)
1 vidéocassette U-Matic 3/4 pouce 14 mn
Sécam, coul.
Français, 1984

A l'occasion du 20e anniversaire du quartier
du Plan, à Valence (Drôme). Montage diapos,
commentaire sous forme d'une histoire racontée
par un grand-père à sa petite fille.
Evolution de ce quartier en 20 ans.

FL 307.74

420

LOCAUX ROCK VALENCE

Réal. : Olivier ROUSSET, Alain FERRARI
Prod. : Impact VIDEO - Ville de Valence
1 vidéocassette U-Matic 3/4 pouce 9 mn 30
Sécam, coul.
Fr. 1984

Reportage sur les locaux que la Ville de
Valence a mis à la disposition des groupes
de Rock pour leur répétition.

FL 784.54

FILMS ACQUIS A L'INITIATIVE DE LA BCP DE LA LOIRE

Chez Kronos France Films :

Les châteaux de la Loire 60 m, VHS

Le Louvre 60 mn ,VHS

Le Mont S^tMichel 60 mn, VHS

Fédération nationale Travail et culture :

Rouge, vert, bleu . 18 mn (3/4)

(Le travail des verriers)

Les amis de la Joie par les Livres

Le goût de lire. 45 mn.

Présent Audiovisuel

Le Fou et le créateur. 26 mn

FILMS ACQUIS A L'INITIATIVE DE LA BM de S^tETIENNE

JEAN DASTE . - J.P..LEBESSON . - CARGO ;
Mouvement Peuple et Culture ; CAC d'Annecy.
1985 . 26 mn. 3/4 U-MATIC, Coul. PAL.

LIVRES PROPOS : des femmes et des hommes
en Rhône-Alpes. - J.P. Lanarès . Lyon :
ORAL, 1983. 50 mn.
(film également acquis par ANNECY)

ateliers diffusion audiovisuelle

direction Varda LERIN
65, rue des Rigoles
75020 - PARIS
tél. (1) 43 66 10 37 - 43 49 10 02

Paris, le 16 JANVIER 1986

E.426 /VL

2ème PROPOSITION

PRE-SELECTION DEVIS

EXPERIMENTATION PRET INDIVIDUEL
(strictement réservé au CERCLE de FAMILLE)
DANS LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

Les prix et les programmes indiqués dans le document joint sont susceptibles de subir des modifications et des variations en fonction des promotions décidées par les éditeurs et distributeurs, ainsi que des variations des stocks, au moment de la commande.

Les programmes indiqués ici sont EXCLUSIVEMENT RESERVES POUR L'UTILISATION dans le CERCLE DE FAMILLE.

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de reproduire, faire reproduire les vidéocassettes fournies, de représenter ou permettre, directement ou indirectement, la représentation publique des programmes sur vidéocassettes ou la représentation privée ailleurs que dans le CERCLE DE FAMILLE.

Il est également interdit d'utiliser ou de permettre l'utilisation d'extraits des films pour quelque usage que ce soit.

Les prix indiqués incluent la T.V.A., 33,33%, ainsi que la prestation technique de l'A.D.A.V., calculée sur les prix hors taxes, après déduction des différents tarifs préférentiels obtenus, en tant qu'organisme culturel de regroupement d'achats, auprès des fournisseurs.

La vidéocassette est vendue, droits attachés au support, pour sa "durée de vie".

La PRE-SELECTION DEVIS présente : (SUPPORT VHS 1/2 POUCE)

35 PROGRAMMES DOCUMENTAIRES

37 PROGRAMMES ENFANTS / JEUNE PUBLIC . . .

104 PROGRAMMES FILMS FICTION

.../...

a.d.a.v.

association loi 1901

vidéothèque

PROJET DE CONTRAT

CONTRAT DE CESSION DE DROITS

BM DE LYON

ENTRE

La société

dite ci-après LE CEDANT,
d'une part,

ET

La Bibliothèque Municipale de Lyon, 30 bld Vivier Merle, 69431 LYON CEDEX 03,
représentée par

dite ci-après LE CESSIONNAIRE,
d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET DECIDE CE QUI SUIT :

I - Le CEDANT déclare être seul titulaire des droits dits non-commerciaux sur l'(es) oeuvre (s) audiovisuelle (s) intitulée (s)

ou au moins des droits cédés aux présentes.

Le CEDANT certifie qu'il n'existe, à ce jour, aucune inscription au Registre Public du Centre national de la Cinématographie susceptible de faire obstacle, en tout ou partie, à l'exercice des dits droits par le CESSIONNAIRE.

II - Le CEDANT cède au CESSIONNAIRE, qui accepte, à titre non exclusif, les droits de représentation non-commerciale de l' (des) oeuvre (s) audiovisuelle (s) rappelée (s) au I ci-dessus dans l'enceinte de la Bibliothèque Municipale de Lyon et de ses annexes et dépendances. La dite représentation se fera sur support magnétique, autrement appelé "vidéocassette".

III - La présente cession est accordée pour la durée de la protection légale de l' (des) oeuvre (s) rappelée (s) au I ci-dessus.

IV - La présente cession est consentie contre paiement de la somme forfaitaire H.T. de F. qui sera réglée par le CESSIONNAIRE sur présentation par le CEDANT d'une facture chargée de la T.V.A. au taux en vigueur, établie en TROIS exemplaires, et payable par virement au compte du CEDANT (n° Banque) après réception et contrôle de qualité par le CESSIONNAIRE de la vidéo-cassette propre à chaque oeuvre audiovisuelle.

La (les) vidéo-cassette (s) seront livrées au CESSIONNAIRE au plus tard le ainsi que les documents publicitaires ou autres suivants :

La matérialité de chaque cassette sera réglée par le CESSIONNAIRE à qui de droit (Cédant ou duplicateur) au prix technique courant, les droits étant couverts par ailleurs.

Dans le cas où la vidéo-cassette livrée viendrait à être inutilisable pour quelque cause que ce soit, le CEDANT autorise le CESSIONNAIRE sur simple demande écrite de sa part, à faire établir aux frais de ce dernier une vidéo-cassette de remplacement.

IV - Le CEDANT s'engage à garantir le CESSIONNAIRE contre toute revendication ou toute réclamation émanant de tiers et relative à la titularité des droits cédés aux présentes. Le CEDANT fait notamment son affaire de l'autorisation et du paiement des auteurs, réalisateurs, interprètes, compositeurs, éditeurs, concernés.

VII - Le CESSIONNAIRE s'interdit toute représentation en dehors des locaux définis au II ci-dessus et notamment s'interdit tout prêt à quelque tiers que ce soit des documents remis conformément à l'article V. Toutefois, le CESSIONNAIRE aura le droit de représenter à l'extérieur de ses locaux de courts extraits de l' (ou des) oeuvre (s) audiovisuelle (s) objet (s) des présentes dans le but d'annoncer ou de promouvoir ses activités.

VIII - Le CESSIONNAIRE transmettra au CEDANT toutes demandes de représentations, commerciales ou non-commerciales, de la totalité ou d'extraits concernant l' (les) oeuvre (s) audiovisuelle (s) qui lui parviendront de la part de tiers.

IX - Tous litiges et toutes contestations quant à l'interprétation ou l'exécution des présentes seront portés au choix du demandeur devant l'Association Cinématographique Professionnelle de Conciliation et d'Arbitrage ou devant les Tribunaux de Lyon.

Veillez nous retourner un exemplaire dûment rempli de la présente, portant la mention manuscrite "Lu et approuvé", daté et signé.

Fait à Lyon, le

Le CEDANT,

en deux exemplaires

Le CESSIONNAIRE,

L'Adjoint délégué aux Affaires Culturelles



V I D E O C A S S E T T E S

ANNEES	DEPENSE ARTICLE 609 (consommables = cassettes)	DEPENSE ARTICLE 2142 (Investissement)	DEPENSE ARTICLE 6629 (Prestations de service = Copie des cassettes)	DEPENSE ARTICLE 629 (Cession des droits)	DEPENSE TOTALE	NOMBRE DE CASSETTES	PRIX MOYEN	TOTAL STOCK
1981	27.080,50	0.00	19.906,54	0,00	46.987,04	129	364,24	129
1982					47.340,81	(+ 101 27 of- fertes)	468,72	257
1983	323.928,30 ₍₁₎	3.599,99	207.430,31 ₍₁₎	1.305,40	536.264,00 ₍₁₎	1272 ₍₁₎	421,59	1529 ₍₁₎
1984	21.607,96	25.769,87	25.260,27		72.638,10	102	712,13	1631
1985	47.392,42	43.489,54	43.098,14	6.917,14	140.897,24	224	629	1855

BUDGET DE LA VIDEOTHEQUE DE LA BM DE LYON

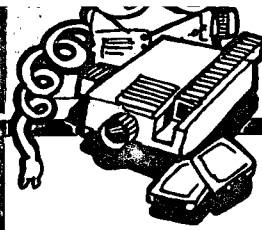
(1) Achat de 5 exemplaires , pour constituer un fonds pour les annexes

STATISTIQUES VIDEOTHEQUE

	NOMBRE DE TITRES PAR CLASSES DEWEY										NOMBRE TOTAL DE TITRES	NOMBRE D'HEURES DE VISIONNEMENT	NOMBRE DE VISION- NEURS	MOYENNE DE TITRES PAR JOUR	MOYENNE D'HEURES DE VISION- NEMENT PAR JOUR	MOYENNE DE VISIONNEURS PAR JOUR	NOMBRE DE GROUPES
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9							
JANVIER (ouverture 23 janvier)	9	4	10	21	3	3	9	55	5	23	142	92 h 15	167				
FEVRIER	29	23	16	97	11	37	47	214	35	120	629	476 h 30	965	31,45	23 h 50	48,25	3
MARS	22	18	14	131	8	40	66	201	29	146	675	521 h 20	1149	32,1	24 h 50	54,71	8
AVRIL	21	20	19	107		34	46	245	25	170	687	532 h 05	1534	31,22	24 h 15	69	5

VIDEOTHEQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON

BIBLIOTHÈQUE municipale de grand'place



Une importante collection de films documentaires sur video-cassettes est à votre disposition.

Ces films sont des documents d'archives cinématographiques et des grands reportages sur l'histoire contemporaine, les différents visages de nos sociétés, les animaux, les sports, la naissance, la musique, les techniques....

Si vous êtes inscrits à la Bibliothèque, vous pouvez voir (et aussi revoir) ces films sur les téléviseurs du service audio-visuel. Choisissez votre film dans le catalogue qui les regroupe sous quelques grands thèmes :

- de la préhistoire à l'histoire contemporaine.
- vie et société - vie et nature - recherches et techniques, économie - santé - arts et littérature - sports.

Tous les samedis, à 14 H, à l'Auditorium, vous sont proposées des projections autour d'un sujet déterminé.

L'entrée de la bibliothèque est libre pour toute consultation sur place de livres, périodiques, estampes, affiches, partitions.

Si vous voulez emprunter des documents, la carte de lecteur est indispensable. Pour l'inscription, il faut :

- avoir plus de ~~18 ans~~ 15 ans
- une carte d'identité
- un justificatif de domicile (quittance de loyer, gaz ou électricité...)
- Grenoblois : 30F - Non Grenoblois : 80F
- votre pointe de lecture si vous voulez emprunter des disques (voir rubrique disques-partitions).

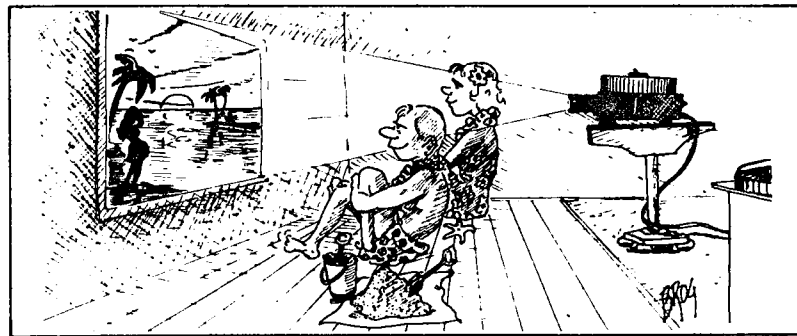
La cotisation est valable pour l'année scolaire. Vous la renouvellez chaque année sans changer votre carte. Signalez immédiatement à la Bibliothèque toute perte de carte.

Vous êtes totalement responsable des documents empruntés avec votre carte. Toute dégradation ou perte d'un document, quel qu'il soit, est à la charge de l'emprunteur.

HORAIRES D'OUVERTURE

10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

Mardi																				
Mercredi																				
Jeudi																				
Vendredi																				
Samedi																				



ADRESSE

TELEPHONES

VIDEOFILMS

DISQUE

CLASSEMENT

RECHERCHES

NOUVEAUX

INSCRIPTION

ADRESSE

TELEPHONES

VIDEOFILMS

DISQUE

CLASSEMENT

RECHERCHES

NOUVEAUX

INSCRIPTION

ADRESSE

TELEPHONES

VIDEOFILMS

Bibliothèque de grand'place

Grand'place - 38100 GRENOBLE

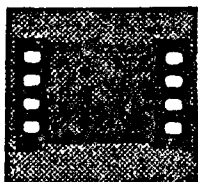
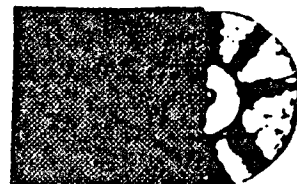
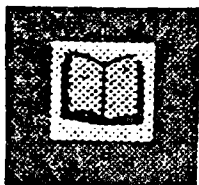
Tel. 04 77 44 34 34

Les livres de la salle de documentation (dictionnaires, encyclopédies, atlas, ouvrages de références...) ne peuvent être empruntés.

INTRODUCTION DU CATALOGUE DE FILMS

DE LA BCP DE LA LOIRE

UN NOUVEAU SERVICE DE LA BCP



ANNEXES IX

Depuis quelques années, les bibliothèques tentent d'élargir leur activité en mettant à la disposition du public d'autres supports que le livre pour diffuser l'information et la culture.

Les disques et les cassettes ont fait leur apparition dans beaucoup d'établissements.

La B.C.P. de la Loire pour sa part, offre les services gratuits de la Bibliothèque, de la discothèque et maintenant, ceux de la vidéothèque, récemment créée.

I. LE FORMAT DES VIDEO-CASSETTES

Les vidéo-cassettes de la BCP sont d'un format 3/4 de pouce système U-Matic pour la plupart. Ce format a été choisi pour sa résistance et sa qualité d'image. La BCP dispose également de vidéo-cassettes 1/2 pouce système VHS, qui est le format des magnétoscopes grand public.

II. SUJETS PROPOSES

Par choix, au niveau du Ministère de la Culture, et surtout pour des questions de coût des droits d'auteurs, la B.C.P. s'est essentiellement dotée de films à caractère documentaire, sur les sujets les plus divers et de films pour enfants, dessins animés, cinéma, etc...

III. LE VISIONNEMENT DES VIDEO-CASSETTES

Il est réservé aux usagers de la BCP dans les bâtiments de la bibliothèque ou dans les dépôts communaux.

1) La Consultation sur place

LA CENTRALE : Actuellement, les locaux provisoires qui abritent les services de la Centrale, à Montrbrison, ne permettent pas la consultation sur place. Dans le futur bâtiment de la BCP, il est prévu l'installation d'une vidéothèque de consultation.

LES ANNEXES : Les annexes de Bourg-Argental et Neulise peuvent éventuellement faire visionner des cassettes sur place. Pour cela, en faire la demande quelques jours auparavant en téléphonant au 77.39.16.06 à Bourg-Argental et le 77.64.61.22 à Neulise.

2) Le Prêt

Les bibliothèques-relais ou dépôts desservis par la BCP peuvent emprunter les vidéo-cassettes dans la mesure où ces dépôts disposent d'un magnétoscope 3/4 de pouce U-Matic ou 1/2 pouce VHS et d'un téléviseur (relié au magnétoscope)*.

Le visionnement est réservé aux usagers de la bibliothèque de la commune. Pour toute demande, adresser un courrier à la B.C.P. Boulevard de la Préfecture Montbrison ou prendre contact avec M.H. Lardy tél : 77.58.33.89.

Pour l'année 1986, il est prévu l'acquisition de nouveaux titres notamment des films de fiction. Vous en serez informés par des additifs à ce catalogue.

Certaines de ces cassettes seront destinées à être prêtées à des particuliers. Tout utilisateur de la BCP possédant un magnétoscope système VHS pourra donc les emprunter, à titre individuel.

En espérant que ce nouveau service méritera votre intérêt.

* La BCP peut A TITRE EXCEPTIONNEL prêter le magnétoscope au dépôt de la commune, à l'occasion d'une exposition, ou action d'animation à caractère ponctuel organisée sur place.

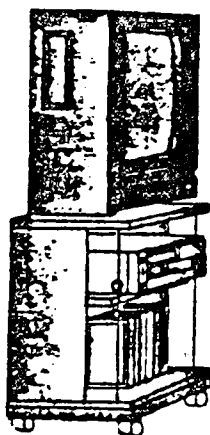


TABLE DES ANNEXES

I	Questionnaire.....	P. 58
II	Evaluation des coûts d'investissement et de fonctionnement d'une vidéothèque (document élaboré dans le cadre du stage ACORD.....	P. 63
III	Liste des films acquis par diverses bibliothèques de la région.....	P. 68
IV	Introduction à la liste de films proposés par l'ADAV.....	P. 86
V	Projet de contrats pour la négociation de droits.....	P. 87
VI	Budget de la vidéothèque de Lyon.....	P. 88
VII	Statistiques de la vidéothèque de Lyon.....	P. 89
VIII	Dépliant de la BM de Grenoble.....	P. 90
IX	Introduction au catalogue de la BCP de la Loire.....	P. 91

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- 1) BELLANGER, Claude A.. La Vidéo mode d'emploi : guide d'utilisation chez soi, à l'école, dans l'entreprise. Paris : J. Grancher, 1985.
- 2) HERZHAFT, Gérard. Pour une médiathèque : guide de l'utilisateur à l'usage des candidats aux concours et examens des bibliothèques. Paris : Promodis, 1982. ISBN 2-903181-05-5
- 3) MASSON, Philippe. Le guide Marabout de la vidéo et du magnétoscope. Alleur : les Nouvelles Ed. Marabout, 1984.

EXPERIENCES DIVERSES : LA VIDEO DANS LES BIBLIOTHEQUE

- 4) CARDI-POULAIN, Martine. Ni tout à fait mêmes, ni tout à fait autres : profils et pratiques des usagers des films vidéo à la Bibliothèque Publique d'information. Paris : Service des Etudes et de la Recherche, BPI , 1982. 1 vol. multigr.
- 5) LE CACHEUX, Geneviève . L'audiovisuel dans les bibliothèques. Bulletin des Bibliothèques de France. 1981 (t. 26, n° 8).
- 6) NAVACELLE, Marie-Christine de. L'audiovisuel dans les bibliothèques américaines. BANGONNET, Catherine. 1981. 1 vol. multigr.
- 6) NAVACELLE, Marie-Christine de. Petits écrans et grand public : la politique de films à la BPI. Bulletin des Bibliothèques de France, 1985 (t 30, n° 5), p. 408-415.
- 7) PASSERON, Jean-Claude. L'oeil à la page : enquête sur les images dans les bibliothèques. GRUMBACH, Michel. Paris : Service des Etudes et de la Recherche, BPI, 1984. ISBN 2-902706-04-9

9) LETTNER, Loretta L. . Videocassettes in libraries. Library journal. 1985 (Nov. 15), p. 35-37.

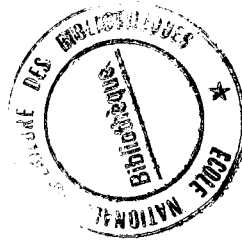
10) La vidéo en bibliothèque : un réseau de distribution alternatif.
Québec. 1983. 1 vol. multigr.

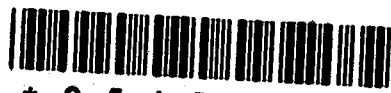
A SIGNALER ÉGALEMENT

Comptes rendus des réunions de l'ACORD : 1984-85.

Journée d'étude organisée par l'ABF à Evry, le 27 janvier 1986 :
l'audiovisuel dans les bibliothèques publiques.

Stage organisé par l'ACORD à Valence , 27-29 mai 1986 :
Vidéotheques publiques.





* 9 5 4 5 4 7 E *